

2

Identités ethniques et territorialisation en Casamance

Abderrahmane N'Gaidé

Le monde se globalise et simultanément se recompose. Les cartes et les atlas se brouillent. La figuration des frontières inter-étatiques et des identités nationales est apparue dans les années 1990 comme un exercice particulièrement délicat, vite périmé, toujours à recommencer. En 1995, Bertrand Badie observait que « chaque minorité tente de traduire dans une revendication territoriale intransigeante la volonté de s'affirmer et de se distinguer » (Badie 1995:7). Bientôt dix ans plus tard, le travail des cartographes n'est pas devenu moins compliqué.

Des territoires éclatent ou se diluent. Sur eux s'exercent des autorités concurrentes, chacune prétendant à l'exclusivité du « pouvoir », et alimentant ensemble une forte impression de désordre. De ce désordre, naîtront sans doute de nouveaux ordres, de nouvelles stabilités territoriales, dont la durée dépendra de l'équilibre des forces en présence et de leurs projets de société. D'ici là, bien des formes spatiales émergentes, aux contours encore imprécis, invitent à penser le mouvement, le provisoire, l'instable (Mbembe 1999). Tout ceci participe du brouillage de la carte du monde en réécriture permanente. Le « réveil des nationalités » pour ne pas dire des ethnies en Europe de l'Est, la crise du Kosovo, la partition de l'ancien Timor indonésien et la prise d'indépendance du Timor oriental suffisent à montrer que l'Afrique n'a pas l'apanage des dissidences territoriales.

À supposer qu'il y ait une spécificité africaine en la matière, elle résiderait plutôt dans la jeunesse des États du continent. Après quatre décennies d'indé-

pendance postcoloniale en moyenne, la diffusion de la « conscience nationale », tant magnifiée par les gouvernants, reste hésitante. Ces quatre décennies sont bien peu en regard de la croissance de certains États européens, qui mirent des siècles à contenir, sinon toujours à éliminer, les dissidences de leurs propres périphéries.

Devrait-on alors considérer que les dissidences territoriales africaines participent d'une croissance « naturelle » des États postcoloniaux ? Quatre décennies suffisent en tout cas à questionner le modèle de l'État-nation, massivement choisi aux indépendances : dans quelle mesure les dissidences territoriales en cours sur le continent sont-elles des conséquences de ce modèle, découlant d'une organisation de l'espace des sociétés qui a montré ses limites ?

Partout, les dissidences territoriales s'auto-légitiment par un ensemble de « singularités », de « spécificités » culturelles, historiques, économiques ou sociales, plus ou moins anciennes ou récemment (ré)inventées. En Afrique comme ailleurs, les dissidences se retranchent derrière ces « spécificités » pour rejeter l'autorité de l'État central, celui-ci étant tantôt accusé de « surexploiter » ses périphéries dissidentes (quand elles sont riches), tantôt de les « abandonner » (quand elles sont pauvres) et toujours de nier, de dévaloriser, de rejeter des identités singulières.

En retraçant leur histoire, on réalise que certaines dissidences territoriales, apparemment « neuves » dans leurs expressions contemporaines, sont en fait récurrentes dans la longue durée. C'est le cas de la Casamance. Pour en rendre compte, nous distinguons dans ce chapitre quatre grandes séquences, correspondant à quatre formes d'État qui se sont succédé sur tout ou partie d'un espace aux contours fluctuants.¹

Les États considérés sont par ordre chronologique le royaume du Gaabu (lui-même une dissidence de l'empire du Mali), le Fuladu (une dissidence du Gaabu), la « Colonie du Sénégal et ses dépendances » et, à partir de 1960, la République du Sénégal. Chacun recouvre des « territorialités » particulières, des modes différents d'organisation de l'espace, des stratégies territoriales et des représentations du territoire qui lui sont propres. Les logiques et les pratiques dissidentes ont varié en conséquence, selon les contextes et les circonstances. Nous proposons ici de vérifier, par-delà ces variations, que la dissidence territoriale est un phénomène récurrent, depuis environ huit siècles, dans l'histoire de la Casamance.

Le Gaabu : de la dissidence à la prédation

Il s'agit dans cette première partie d'évoquer brièvement la formation du royaume gaabunke, son organisation territoriale et son évolution.

Préalablement à la naissance du Gaabu, la Sénégambie méridionale et notamment la Haute-Casamance connaissaient déjà, malgré la faiblesse de leur peuplement, une présence humaine permanente. Celle-ci est attestée

par l'existence de sites troglodytes ayant servi de refuges, d'habitats ou d'entrepôts (Girard 1992). Il est également attesté que les premiers habitants étaient des agriculteurs, qui organisèrent l'exploitation et la gestion des vallées et des riches étendues de terres. Ces premiers habitants étaient, semble-t-il, les ancêtres de ce qu'on nomme aujourd'hui l'ethnie Bainounk, repoussée vers l'ouest par l'avancée progressive des Mandingues. Avec la formation du royaume gaabunke, les Bainounks se sont « mandinguisés » ou furent réduits à la condition d'esclaves et vendus aux négriers européens.

Tiramagan et la naissance du Gaabu

La formation du Gaabu résulte à la fois de l'expansion de l'Empire du Mali et de l'insolence d'un homme, Tiramagan, lieutenant de Soundjata Keita. Depuis Niani, sa capitale, le Mansa du Mali venait d'ordonner plusieurs expéditions victorieuses en direction de l'ouest. Il était parvenu à annexer les placers d'or du Bambouk, mais désirait aussi commander les voies fluviales menant à l'Atlantique (fleuves Gambie, Casamance, Cacheu, Geba, Corubal...) et offrir au Mali, pays encore agricole, de nouvelles étendues de terres fertiles. Tiramagan achève vers 1250 la conquête de ce qui va devenir le Gaabu. Soundjata lui demande de rentrer. Tiramagan n'obtempère pas. Il exige la signature d'un accord :

L'est de la rivière Koli appartiendrait au Mali [...] ; l'ouest formerait le territoire de Tyira Magan Ba reconnu par le Mali comme un État souverain ; le lieu de rencontre [...] deviendrait la frontière entre les deux États (Girard 1992:193).

Venu dans le but de guerroyer et de soumettre ses conquêtes à l'empire du Mali, Tiramagan démarque donc son propre territoire. Il ne peut, en ce milieu du XIII^e siècle, s'affranchir de la formidable puissance malienne. Celle-ci entre seulement, sous la conduite de Soundjata, dans son âge d'or. Mais les liens de vassalité sont d'emblée distendus par la distance avec Niani, lointaine capitale de l'empire, et ils continueront de se relâcher au fil des siècles.

Le Gaabu sous Tiramagan se caractérise par un chapelet de forts, permettant de résister aux attaques du Mansa mécontent de l'attitude de son lieutenant. En s'étendant vers l'ouest avec ses troupes, Tiramagan procède à la création de forts et de « grottes habitats » qui verrouillent toute la Haute-Gambie jusqu'aux contreforts du Fuuta Jalloo (*Ibid.*) et du pays badyaranke. S'étendant vers le sud, le Gaabu atteint le fleuve Casamance puis le fleuve Geba, au cœur de l'actuelle Guinée-Bissau. Par conquêtes successives, il s'étend aussi vers le nord, englobant par intermittence le bassin du Saloum. Toujours, les villages s'échelonnent le long des fleuves et des rivières.

Sous l'impulsion des troupes de Tiramagan, la langue malinké et les valeurs culturelles qui lui sont liées se diffusent, fusionnant avec d'autres cultures trouvées sur place. L'émergence du Gaabu, affirmant peu à peu son autonomie tout en restant dans l'orbite du Mali, marque selon Girard (*Ibid.*, p.193) les débuts de

« l'histoire de la civilisation sénégalaise ». L'originalité de cette civilisation naissante « bénéfique », comme souvent, d'un concours de circonstances. La dissidence de Tiramagan est en effet contemporaine d'un mouvement d'islamisation qui, sous la pression des Arabes, entretient la longue descente vers le sud des populations noires de la vallée du fleuve Sénégal. Parmi celles-ci, les populations aujourd'hui connues comme Sérères s'éparpillent à travers le bassin du fleuve Saloum, essayant en petits groupes sur ses îles. Plusieurs groupes, continuant leur route jusqu'au Gaabu, sont progressivement intégrés au royaume et se métissent aux mandingues.

Le Gaabu devient vraiment indépendant à partir de la fin du XVe siècle, à la faveur du déclin progressif de l'empire du Mali sous les pressions conjuguées de nouvelles poussées migratoires, de la pénétration européenne (portugaise) et des attaques d'un autre empire en formation, le Songhay. À son apogée, entre le XVe et le début du XVIIIe siècle, le royaume gaabunke se présente comme une confédération pouvant regrouper « selon les circonstances une trentaine de provinces » (Barry 1988:51) — chaque province étant contrôlée par des fortifications placées sous l'autorité d'un *kaanta-mansa* ou *farin-mansa* (Cissoko 1969:325). Le Gaabu domine alors « toute la partie méridionale de la Sénégambie depuis le fleuve Gambie jusqu'aux Massifs du Fuuta Jallon après le déclin définitif de l'Empire du Mali » (Barry 1988:46-47). Il s'étale sur un territoire vierge de toute emprise étatique concurrente.

Malgré son caractère guerrier, l'aristocratie dirigeante réussit à légitimer un processus d'unification politique, dont le principal référent est la culture mandingue — et dont les vestiges restent vivaces dans l'imaginaire collectif.²

Une territorialité guerrière

Tiramagan n'estime pas judicieux de reproduire intégralement, dans son nouveau royaume, l'organisation territoriale de l'Empire du Mali. Il renonce en particulier à deux formes de regroupement :

- le *jamana*, désignant les regroupements épisodiques d'un ensemble de territoires;
- le *faama*, désignant un groupement plus constant, mais aussi plus fragile de *kafu* (territoires) réunis par soumission obligatoire à un général et ses vassaux.

La particularité du *faama* malien est qu'après la mort du général qui le commande, le groupement éclate et chaque territoire reprend son indépendance (Girard 1992:223). Cette forme d'organisation est porteuse de recompositions permanentes, au gré des rapports de force. Tiramagan le sait et entend administrer son royaume sur des bases moins précaires. Sa culture mandingue, sa volonté de l'imprimer à l'espace conquis, mais en même temps l'immensité de ce dernier, la nécessité de le défendre, les contraintes et les opportunités liées à un réseau

hydrographique extrêmement dense — sans commune mesure avec celui du Mali — déterminent ensemble l'évolution des idées d'État et de territoire dans la conscience du conquérant.

L'administration du Gaabu va à la fois s'inspirer de la structure fédérale du Mali et s'en distinguer par un pouvoir local encore accru (Lopes 1988). Tiramagan octroie le pouvoir d'administrer territoires et populations à des familles qui résident dans les espaces considérés. Le commandement local devient héréditaire, de manière à sauvegarder l'unité de la province après la disparition du chef. Le royaume gaabunke couvre un ensemble de territoires lignagers qui se structurent autour d'une famille ou maisonnée (*korda* en mandingue, *galle* en pulaar). Il participe ainsi de l'« unité de civilisation [des sociétés sénégalaises] caractérisée par la liaison étroite entre le système politique et le système social qui reposent tous les deux sur une économie domestique d'autosubsistance » (Barry 1988:57). Dans le même temps, l'administration du royaume « tire » ces sociétés vers la « prédominance des rapports politiques sur les rapports fonciers » (Barry 1988:64).

L'organisation politique est coiffée par une aristocratie guerrière (les *nyanthio*) qui repousse différentes populations autochtones, Baïnounks et Diolas, vers les massifs du Fuuta Jalloo et les zones marécageuses de la Basse-Casamance. Les caractéristiques physiques de ces espaces les rendent difficiles d'accès. Montagnes et mangroves deviennent dès lors des territoires refuges, où se replient et se développent des sociétés tentant de défendre, par le confinement et l'évitement, leur existence et leurs spécificités culturelles.

Le Gaabu n'est que timidement peuplé. Il est parsemé de forteresses (*tata*) veillant au bon déroulement du commerce, notamment dans la province du Kantora, point de rupture de charges sur le fleuve Gambie et carrefour des pistes caravanières. Chaque *tata* contrôle l'espace qui lui est contigu. Les villages découverts qui composent le reste du royaume sont soumis à la puissance militaire des forteresses. Ils sont l'objet de razzias et de pillages permanents par des guerriers chargés d'alimenter le commerce des esclaves.

Cette occupation discontinue de l'espace participe à une « territorialité guerrière » qui, tout en s'inscrivant dans un contexte historique et géopolitique dominé par le commerce des esclaves, répond aussi aux dimensions du royaume et à son mode de peuplement. La forteresse marque un domaine en dehors duquel s'exerce une pression militaire contraignante. Les territoires de déprédation sont soumis à la domination des *nyanthio* et administrés par le cheval et la lance.

Le caractère guerrier du royaume se double d'un caractère sacré. En même temps que les forteresses, des sanctuaires sont fondés, dont la particularité est d'associer la pierre et l'arbre. Chaque *tata* est lié à un *jalan* ou bois sacré. Les sanctuaires sont situés dans le *soutou*, c'est-à-dire la zone la plus dense de la forêt, domaine des prêtres initiés au langage des génies. Le nombre de sanctuaires

varie de village en village. Le seul village de Kansala, résidence des *nyanthio*, en comptait trente-trois (Girard 1992:198-99).

Jalan et *tata* organisent l'emprise sur le territoire. Ils ne sont pas seulement des points de repère, à partir desquels s'orientent et se dispersent les populations. Ils expriment les rapports sociaux, les inscrivent dans le sol, et jalonnent l'expérience historique des différents groupes. Les sanctuaires, revêtant des significations multiples, accompagnent la formation de nouvelles identités collectives : ils fournissent aux populations du Gaabu des clés d'interprétation et des signes entrant dans la construction de leur imaginaire, de leur cosmogonie et du corpus de légendes qui l'accompagne. Les sanctuaires deviennent, avec le temps, des lieux de mémoire dont la défense s'impose à tous.³

Le maillage territorial des sanctuaires et des forteresses paraît bien plus déterminant, dans l'organisation interne de l'espace gaabunke, que la subdivision en provinces au statut relativement flou et aux frontières mouvantes. L'autre caractéristique du Gaabu, liée à son étendue, est la faiblesse de son emprise sur les populations flottantes qui le sillonnent.

Vers le début du XVI^e siècle, un grand mouvement de population dirigé par le légendaire Koly Tengella mène les pasteurs peuls vers l'espace gaabunke. Ils s'infiltrèrent et s'installent progressivement dans les espaces vides laissés par les guerriers mandingues. Les maîtres des *tata*, moyennant des présents, permettent dans un premier temps aux pasteurs de nomadiser et de profiter des pâturages. Mais leur arrivée coïncide avec l'essor de la traite atlantique et les Peuls, eux aussi, en feront bientôt les frais.

Simultanément à la migration de Koly Tengella, la pression européenne se précise avec l'arrivée des Portugais sur la façade atlantique et dans l'embouchure du fleuve Gambie.

Prédation, coercition et déclin du royaume gaabunke

L'installation des Portugais entraîne des mutations qui, sans encore remettre en cause la domination du Gaabu, détournent les voies commerciales vers l'océan et incitent l'aristocratie *nyanthio* à prendre sa part de bénéfices dans la traite atlantique des esclaves. Au fil des siècles, le Gaabu devient un État de plus en plus prédateur, organisant à grande échelle la chasse à l'homme. À sa périphérie, les conflits se multiplient puis se resserrent, dans l'espace comme dans le temps. En surveillant les abords immédiats des *tata* et en agissant par *razzias* sporadiques, le royaume gaabunke ne voit pas se constituer au sein des provinces excentrées des forces qui contestent son autorité.

Tandis que le Gaabu continue d'observer son culte animiste, l'islam envahit les flancs du royaume. L'émergence, à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e, des théocraties du Bundu et du Fuuta Jalloo, deux États pullo-musulmans, consacre la victoire du parti maraboutique, dont « l'objectif majeur est

d'assurer la sécurité de la communauté musulmane » (Barry 1988:148). Dans un contexte dominé par la violence de la traite négrière, le Bundu et le Fuuta Jalloo avancent qu'il est de leur devoir impérieux « d'étendre le domaine de la paix islamique » (Girard 1992:228).

La volonté des nouveaux États musulmans de contrôler les voies de navigation provoque une concurrence territoriale sans précédent. L'aristocratie *nyanthio* se heurte de manière directe à la théocratie du Fuuta Jalloo qui, à peine constituée, tend à considérer l'espace gaabunke comme son prolongement naturel. Les pressions militaires du Bundu et du Fuuta Jalloo vont constituer un puissant stimulant à la révolte des Peuls du Gaabu. Sous la direction d'anciens esclaves, ceux de la province du Firdu mènent une guerre de sécession (N'Gaïdé 1999). Leur soulèvement fait suite à de longues années de frustrations et de soumission à la logique mandingue (N'Gaïdé 1997).

Par cette guerre, les Firdunke concrétisent leur volonté de se détacher du royaume multiséculaire des mandingues et de créer leur propre État : le Fuladu. Le Fuuta Jalloo, en soutenant leur dissidence territoriale, étend sa propre zone d'influence. Il entre ainsi en contact direct avec le commerce européen et ne tardera pas à y participer à son tour, en l'alimentant en esclaves non musulmans.

Le Fuladu : un territoire « libéré », un espace « ethnicisé »

Nous abordons dans cette deuxième partie l'histoire du Fuladu, ses dynamiques territoriales et leurs incidences.

Le territoire des Peuls, au sein du Gaabu, se résumait à la province du Firdu (*firi-dugu* : pays du commerce et donc de la prospérité, en langue malinké). Les habitants de cette province excentrée la désignaient eux-mêmes sous le nom de Ciïfol (*firdu ko ciïfol*). En pular, le terme *ciïfol* connote la petitesse, l'étroitesse, l'exiguïté spatiale. Il s'agissait en effet d'une des provinces les plus petites du royaume gaabunke, mais aussi d'une des plus riches, grâce à sa proximité du fleuve Gambie qui en faisait un espace de commerce du bétail et du cuir. Les populations du Firdu, tenues en respect par le *tata* de Kansonko, ont dû subir de plein fouet les vexations du régime gaabunke décadent.

Du Firdu au Fuladu

La puissance militaire du Gaabu, dominant l'ensemble de la Sénégambie méridionale, semble atteindre son apogée au début du XVIII^e siècle (Barry 1988:141). Le royaume se présente alors comme un immense terrain de chasse aux esclaves, ravagé par la brutalité de l'aristocratie *nyanthio*. Cet état de violence permanente renforce cependant la position des chefs de guerre au niveau provincial, qui entrent en concurrence directe avec l'aristocratie « centrale » pour le contrôle de la traite négrière et de ses profits (Barry 1988). Les tensions entre les différents groupes esclavagistes alimentent une grave crise politique,

marquée par des hostilités croissantes et l'installation de guerres civiles quasi-permanentes au XIXe siècle, jusqu'à l'effondrement définitif du Gaabu en 1867.

Brimés, spoliés, raziés pendant des siècles, les Peuls n'ont longtemps disposé, dans l'espace gaabunke, d'aucune organisation politique ou militaire susceptible de remettre en cause la domination mandingue. Mais l'affaiblissement du royaume, miné par les conflits internes, et la présence de théocraties musulmanes dans son voisinage immédiat, sont maintenant des circonstances favorables au soulèvement des Peuls du Firdu. En embrassant l'islam, ceux-ci se dotent d'un puissant levier idéologique. En mobilisant la religion pour des fins révolutionnaires, Alfa Moolo Balde sollicite et obtient non seulement l'aide militaire mais aussi la caution morale du Fuuta Jalloo. Dans l'imaginaire social peul, les bénédictions de Al hajji Umaar Taal ont été déterminantes dans les succès qu'allait rencontrer l'armée d'Alfa Moolo.⁴

Affaibli par le dysfonctionnement entre les pouvoirs central et provincial, le royaume mandingue n'arrivait déjà plus à présenter un front commun contre les attaques répétées des armées peules. Les *farin-mansa*, continuant d'exercer une domination sur leurs sujets, prenaient progressivement leur indépendance. De fait, dans une situation de désordre généralisé, le Gaabu a véritablement imploré, entraînant de profondes recompositions sociales et politiques. Une dimension majeure de ces recompositions est l'émergence, sur les ruines de l'ancien royaume, d'espaces « ethnicisés ». Le Fuladu ou Haute-Casamance devient le domaine des Peuls, le Pakao ou Moyenne-Casamance celui des mandingues et enfin la Basse-Casamance le domaine des Diolas — même si chaque domaine abrite des minorités, jouissant d'une relative autonomie.

Une version de la tradition orale soutient qu'après sa victoire, en 1867, Alfa Moolo aurait convoqué une assemblée de *rimbe* (nobles), composée des neuf plus grands éleveurs du Fuladu. Il leur aurait dit : « *Miin ko mi jaane kalbadi mon* » (« Je suis le rejeton de votre taureau »), signifiant par-là qu'il était un simple esclave et qu'il leur appartenait de choisir, parmi eux, un guide. Les *rimbe* lui auraient demandé de prendre lui-même la direction du nouveau pays et de leur octroyer, à eux, la responsabilité des provinces et des zones de pâturage, moyennant des contributions en cas de besoin pour la guerre.⁵ Selon une autre version, le Fuladu fut en 1870 subdivisé en quatre grandes provinces (N'Gaïdé 1999) :

- Le Firdu sous la direction d'Alfa Moolo Balde établi à Ndorna,
- Le Mamboa sous la direction de Jaaligi Mbodeeri établi à Marenakounda,
- Le Kamako sous la direction de Jubayru Kande établi à Bantankountou Mawnde et
- Le Patim Kibo sous la direction de Sammba Kendo.

Dans tous les cas, la nouvelle organisation territoriale présente deux caractéristiques importantes. D'une part, ceux qui dirigèrent les expéditions guerrières et qui payèrent de leur sang les engagements militaires, à savoir les esclaves, en recouvrant leur liberté, commandent l'ancienne province gaabunke du Firdu, géographiquement bien située par rapport aux axes du commerce. D'autre part, les éleveurs, ayant contribué à l'achat de la logistique (armes et entretien des combattants), bénéficient non seulement de larges espaces pour faire pâturer leurs troupeaux, mais aussi d'un pouvoir politique réel dans les provinces.

Pour assurer ce pouvoir, et pour étendre ses limites géographiques, les familles qui dirigent les provinces cooptent l'ensemble de leurs parents et de leurs anciens subordonnés. Les provinces s'élargissent en conséquence, et le Fuladu grandit à mesure. À l'image des autres États peuls, le Fuladu tente, sous le couvert de l'islam, d'augmenter son influence politique sur la contrée. Il se place ainsi dans une logique de guerre qui alimente de nouvelles recompositions territoriales à la fin du XIXe siècle dans tout l'espace de la Sénégambie méridionale :

L'État du Fuladu s'agrandit sous la direction d'Alfa Moolo et plus tard de son fils Musaa Moolo, englobant la plus grande partie de l'espace compris entre la Gambie, le Sénégal et la Guinée-Bissau. Alfa Moolo conquiert ou soumet l'essentiel de la région. Après sa mort, son fils continue de repousser les limites du Fuladu (Hawkins 1980:218).

L'expansion du Fuladu contribue à la dispersion des Peuls. Initialement confinés dans des zones de pâturage, ils se dispersent dans un espace « pacifié » et occupent les anciens sites des *tata* mandingues en conservant, très souvent, leurs noms.⁶ Les Peuls s'approprient au passage les *faro* ou bas-fonds pour pratiquer la riziculture. Ils se sédentarisent et développent des activités qui changent leurs rapports à l'espace. La carte foncière se transforme. Du *Firdu ko cijfol*, étroit et enclavé, on passe au *Leydi Fuladu* avec une connotation d'État, d'indépendance, et de territorialité à la fois rayonnante et plus sédentaire. En même temps que les Peuls « territorialisent », Alfa Moolo « ethnicise » son pouvoir en appuyant systématiquement la « pénétration » de la langue et des influences peules dans la vie sociale et culturelle des territoires nouvellement conquis (N'Gaidé 1997).

Frictions internes et dissidence des rimbe

La révolte des Peuls du Firdu contre le royaume gaabunke était une révolte d'esclaves. Le Fuladu naissant est perçu comme « le pays des esclaves » — *Leydi jyaabe*.⁷ Il est considéré comme un « territoire de liberté » par l'ensemble des esclaves de la Sénégambie méridionale et singulièrement, parmi eux, les évadés des *dume* (villages d'esclaves) du Fuuta Jaloo, qui rallient en masse le mouvement dirigé par Alfa Moolo. Jusqu'au début du XXe siècle, en 1916 et 1936 encore,

la région reçoit un afflux massif de populations d'origine servile en provenance de régions situées en territoire portugais et dirigées par la « noblesse » peule.

Cette image de liberté associée au Fuladu ne va toutefois pas sans problèmes. La révolte des esclaves *firdunke* n'a pas seulement contribué à éliminer la domination mandingue, elle engage également la restructuration de la société peule. Ayant mené la révolte du Firdu sous la bannière de l'islam, Alfa Moolo encourage les populations du Fuladu à se convertir et fait venir dans le pays des marabouts originaires, pour la plupart, du Fuuta Jaloo. Il recentre ainsi, dans le contexte particulier de l'époque, l'identité peule sur la foi musulmane. Mais cela ne suffit pas à gommer les stigmates attachés à son propre statut servile.

Des frictions subsistent entre nobles et esclaves, concernant l'exercice du pouvoir central. Dès 1879, les *rimbe* (nobles), sous la conduite de Samba Egge — ancien « maître » d'Alfa Moolo — entreprennent leur propre révolte. Ils obtiennent l'appui du Fuuta Jaloo, dont l'Almamy récuse les vellétés d'« indépendance totale » du Fuladu, et nouent des alliances avec les anciens dominateurs mandingues, retranchés en Moyenne-Casamance. Cette lutte entre Alfa Moolo et son ancien « maître » conduit au départ massif des *rimbe* pour le Pakao, en territoire mandingue, mais tarde à connaître une issue décisive.

Succédant à son père, Musaa Moolo mène à son tour une série d'expéditions contre les nobles qui contestent son autorité au motif de son statut de *jyaaado*. Vers la fin du XIXe siècle, il lance des attaques contre le Kolla, le Sankolla et le Kanadu (en Guinée portugaise), provinces dirigées par des nobles, avec l'objectif constant de libérer les esclaves et de renforcer la base sociale de son pouvoir. Il se heurte en particulier à Sellu Koyada, de la province du Koyada. La tradition orale retient que ce dernier organisa une fête où les jeunes scandaient :

Ko maccudo haari keo fop,

Dimo buri dum.

Diidalo diidi dido fop ko bambara'nke.

Quelle que soit l'aisance d'un esclave,

Il vaut toujours moins qu'un noble.

Celui qui porte des balafres aux tempes est un Bambara.

L'audace de Sellu Koyada conduisit à sa mise aux fers dans la prison de Ndorna, un ancien *tata* mandingue — dont les ruines, aujourd'hui, symbolisent l'histoire tumultueuse de la région. La tradition orale précise que Sellu Koyada, libéré, se fit fabriquer un anneau en argent et l'attacha à son pied droit pour marquer à jamais l'humiliation qu'un esclave lui a fait subir. Cet épisode illustre bien la fronde des *rimbe*, refusant de se soumettre à un pouvoir politique qui n'émane pas de leur propre classe sociale — et qui heurte leurs intérêts.

Par-delà les vicissitudes, l'expansion du Fuladu se poursuit. L'espace pullo-musulman se déploie le long des rives du fleuve Gambie et, au Sud, pénètre les

forêts de l'actuelle Guinée-Bissau. L'ensemble de la région vit au rythme des guerres, avec leur cortège de malheurs et de désolation, mais aussi avec l'« incorporation » progressive des ethnies vaincues dans la société peule. L'interpénétration des ethnies se traduit par une intercompréhension largement partagée entre les populations de la Gambie, de la Casamance et de la Guinée-Bissau.⁸ On assiste ainsi à la réécriture des frontières en même temps qu'à la naissance de nouvelles formes de négociation des différences, entre les ethnies de la région.

Le traité de protectorat (1883) signé entre la France et le Fuladu atténuera les mouvements internes de contestation et permettra à Musaa Moolo de mener de nouvelles expéditions militaires contre les provinces rebelles et les Almamy du Fuuta Jaloo, mais favorisera aussi l'expansion coloniale. Dès lors, Musaa Moolo deviendra un pion sur l'échiquier politico-stratégique de la France.

Le temps colonial : fixation des frontières et mythes d'encadrement

La phase coloniale marque un moment de transition et d'expérimentation d'un nouveau mode d'organisation et de gestion de l'espace. C'est au cours de cette période que la Sénégambie commence à épouser les formes qu'on lui connaît aujourd'hui. Les empires européens (France, Grande-Bretagne, Portugal) modèlent et remodelent leurs « champs d'influence » en fonction de leurs propres rivalités, commerciales et géostratégiques, et des méthodes d'encadrement que chacun développe pour les besoins de la « pacification » et de la « mise en valeur » — dans le langage de l'époque et selon ses critères.

Cette période est largement dominée par le compas et la règle, deux instruments qui commandent le morcellement de l'espace sénégambien, durcissent les frontières et tendent à les imposer comme des limites fixes. L'incorporation, relativement tardive, de la Casamance dans « la Colonie du Sénégal et ses dépendances », appellation officielle, bloque des recompositions territoriales qui étaient, jusque-là, particulièrement fluides.

L'enjeu gambien

Le poste de Sédhiou, fondé en 1838, constitue l'un des premiers jalons de la pénétration coloniale en Haute-Casamance. Aux termes d'un traité entre le Gouverneur de Gorée et « les chefs du Boudhié », la France obtient « en toute propriété une surface de terrain de 250 mètres de longueur sur 100 mètres de largeur moyennant une coutume annuelle de 39 barres ou 195 francs ».⁹ En 1843, les populations soninkés se soulèvent et pillent les traitants français. Le capitaine chargé du commandement de Sédhiou renvoie du Boudhié les Soninkés, installe à leur place des mandingues et, « par acte du 25 mai 1849, déclare le Boudhié territoire français ».¹⁰ Le Gouverneur du Sénégal désapprouve l'acte. Il nomme un nouveau commandement et le charge de passer un autre traité avec

les Soninkés. Signé le 4 février 1850, celui-ci place « les habitants du Boudhié et leurs propriétés sous la protection et l'autorité de la France ».¹¹

Entre 1830 et 1870, avec l'abolition officielle de la traite négrière, souvent contestée, mais de plus en plus effective, le commerce de l'arachide se substitue peu à peu à celui des esclaves dans les échanges entre africains et européens. Sédhiou, comme point d'accès à la Haute-Casamance, est censé occuper une place déterminante dans le dispositif français. Ses activités ne donnent cependant pas les résultats escomptés. Comme l'explique Schnapper (1961:232) :

Sédhiou végétait car le poste n'avait pas de ressource propre et ne permettait même pas d'écarter du pays les traitants anglais qui périodiquement venaient visiter le village ou remonter la Casamance.

Au milieu du XIXe siècle, l'exploitation coloniale se résume à une simple affaire commerciale, une entreprise mercantile intégrée au négoce atlantique. L'édification de comptoirs et la construction de forts pour les défendre matérialisent les deux principes majeurs de la pénétration coloniale en Afrique : l'agressivité du commerce, et la force destructrice du canon qui soutient les marchands.

Les populations indigènes¹² continuent cependant, par des actions ponctuelles et sporadiques, de s'attaquer aux embarcations en exigeant le paiement de droits de passage. Les tentatives de construction de postes de contrôle dans le Pakao se heurtent au refus et à l'hostilité des mandingues. Les enjeux économiques de la région n'intéressent pas seulement les puissances coloniales, mais aussi les États locaux, à l'image du Fuladu qui prélève taxes et tributs sur les marchands de la région, jusqu'au Kanadu, en Guinée portugaise (Hawkins 1980:221).

Les français se convainquent que leur situation est délicate et requiert un « doigté » particulier (N'Gaidé 1998b:186). La région est riche mais des bancs de sable compliquent la navigation sur le fleuve Casamance. En comparaison, le fleuve Gambie s'avère facilement navigable. Il s'impose comme l'axe principal du trafic de l'arachide, après avoir été celui de la traite négrière. Or la Gambie, anciennement rattachée à la Sierra Leone, est devenue en juin 1843 « un secteur [...] réservé au commerce anglais » (Saint-Martin 1989:87).

Contre les visées expansionnistes des anglais sur la rive méridionale du fleuve Gambie, l'État colonial français déploie une politique de signature de traités qui lui assure une prééminence juridique dans la région. Le traité de 1883 avec Musaa Moolo entre dans ce cadre. Le Fuladu étant à cheval sur les deux rives du fleuve, Bourdiaux, le Gouverneur de la Colonie du Sénégal, se déclare satisfait : « Par cet acte, nous venons de nous assurer la priorité qu'a longtemps recherchée le gouvernement de Bathurst »¹³ (Roche 1985:222).

À cette époque, seules les rives des cours navigables font l'objet de convoitises. Les possessions anglaises, françaises et portugaises, se résument, pour l'es-

sentiel, aux forts et aux comptoirs de commerce édifiés sur des zones aisément accessibles et défendables. Hormis les rivages immédiats, les bassins de la Gambie et de la Casamance restent peu « explorés ». C'est dans ce contexte que se précisent les appétits territoriaux de la France. Le grand dessein de la Colonie du Sénégal est alors d'étendre et d'affirmer un contrôle effectif sur la Casamance, de pénétrer vers le Sénégal oriental et d'annexer le Fuuta Jaloo.

Une course s'engage avec les autres puissances coloniales, aucune d'elles ne faisant grande différence entre les territoires conquis ou à conquérir.¹⁴ La pénétration française bute, en Casamance, sur l'hostilité croisée des anglais et des portugais. Ces rivalités inter-impériales finiront par imposer, entre colonisateurs européens, la recherche de règlements négociés.

Pour faire sauter la « barrière » gambienne, qui entrave sa progression vers le sud, la Colonie du Sénégal se hâte d'annexer tous les territoires situés à ses alentours. Cette politique d'encercllement vise à circonscrire le territoire britannique aux rives du fleuve et à étouffer son commerce. Parallèlement, la France entame en 1866 des négociations visant à échanger la Gambie « contre Grand Bassam ou l'Assinie (dans l'actuelle Côte d'Ivoire), le Gabon, les Nouvelles Hébrides (Vanuatu), St-Pierre et Miquelon, les Afars-et-Isars (Djibouti), la Somalie française, etc. » (Sall 1992:7). Hostiles à l'idée d'un troc territorial, les marchands britanniques exercent sur leur gouvernement des pressions qui parviennent à bloquer tout projet d'échange. Appuyés par les députés de la Chambre des Communes, ils réclament l'institution de frontières fixes.

À défaut de troc, Français et Anglais signent le 10 août 1889 une convention qui précise les limites de la Gambie. Cette convention vient compléter la convention franco-portugaise du 12 mai 1886, qui cédait Ziguinchor à la France en échange du Rio Kasini et délimitait la frontière entre la Guinée portugaise, la Colonie du Sénégal et la Guinée française. La suprématie française dans la région est désormais établie en droit. La Casamance est délimitée. Reste à l'administrer.

L'embaras administratif de la France

La conquête coloniale de la Casamance « coïncide avec la fin du cycle de l'arachide et le début du cycle du caoutchouc » (Barry 1988:290-91). La chute des exportations d'arachide, au terme d'une série de mauvaises récoltes, et surtout l'essor du marché du caoutchouc en Europe, incitent la France à démarquer des zones économiques distinctes :

Le choix fait par la France de créer une ligne de démarcation entre la Ségambie septentrionale, vouée à la culture de l'arachide et la Ségambie méridionale, fournisseur des produits de cueillette comme le caoutchouc, est évident dans le cas de la Casamance. Ici, comme dans le reste des Rivières du Sud, la période 1880-1890 est caractérisée par l'abandon quasi général de la culture de l'arachide

au profit du caoutchouc exploité dans les forêts de la Basse Casamance (Barry 1988:292).

La spécialisation arachidière a durablement marqué les régions centrales du Sénégal. Avec la construction des lignes de chemin de fer reliant Dakar à Saint-Louis, achevée en 1885, puis surtout Dakar-Kayes, entre 1907 et 1923, ces régions sont devenues, non seulement le « plus important fournisseur » de la France, mais « l'exemple de la colonie prise dans l'engrenage de la monoculture et d'un commerce presque entièrement réalisé avec la métropole » (Johnson 1991:50).

Le bassin arachidier sénégalais, drainant des flux migratoires importants, s'est au passage imposé comme le creuset social et culturel du Sénégal moderne. Le brassage qui résulte des migrations de travail stabilise en effet une société relativement cosmopolite autour de trois grands piliers : la culture wolof, l'islam et l'agriculture. Le « modèle islamo-wolof » décrit par Mamadou Diouf (2001) se forge dans cette partie du Sénégal.

Les administrateurs coloniaux sont des observateurs attentifs de ce modèle émergent. Ils ne disposent pas, en revanche, de repères comparables en Casamance. Avec les royaumes locaux, ils continuent de rechercher des « compromis territoriaux » en signant des traités et des conventions qui leur permettent de négocier le « recensement », la « répartition », le « classement », l'« étiquetage », la « conscription » et l'« administration » des tribus et des ethnies africaines.¹⁵ Mais le fait marquant de la situation coloniale en Casamance reste l'indécision des structures administratives.

L'administration coloniale « hésite à réunir ou séparer la Haute et la Basse-Casamance » (Charpy 1994:486). Elle crée deux cercles distincts à Sédhiou (Haute-Casamance) et Carabane (Basse-Casamance) en 1869, les réunit en un seul en 1886, délimite à nouveau la Haute et la Basse-Casamance en 1890, les réunit l'année suivante, les sépare encore l'année d'après. Par arrêté du 11 mai 1895, le Sénégal est subdivisé en huit circonscriptions, soit sept cercles au nord de la Gambie et, au sud, le « district de Casamance [couvrant] tous les pays situés entre la frontière de la Gambie anglaise et de la Guinée portugaise jusqu'au Fouta-Djalon et la Haute-Gambie » (Ibid., p.487).

La création d'un « district » en Casamance, quand le reste du Sénégal est organisé en « cercles », illustre les difficultés de la France à reproduire dans les colonies son propre modèle d'organisation territoriale, caractérisé par une forte centralisation. L'image rendue par le cercle est édifiante. Le cercle suppose en effet un point central, à partir duquel rayonne et se diffuse le pouvoir. En théorie, les autorités s'échelonnent graduellement et les territoires s'emboîtent dans une continuité qui renforce l'emprise de l'administration sur les populations indigènes. Dans la pratique, la Casamance tarde à trouver un statut conforme aux attentes de la puissance coloniale (Darbon 1988).

Les connexions multiples (ethniques, géographiques, culturelles...) qui innervent l'espace casamançais tendent plutôt à affermir des solidarités transfrontalières — qui, plus tard, orienteront les rapports entre la rébellion casamançaise et les différents gouvernements postcoloniaux. Dans l'esprit des populations encerclées, émerge une nouvelle conception du territoire. Les processus endogènes d'unification de la Casamance, souvent heurtés, conflictuels depuis des siècles, inachevés mais vigoureux dans la longue durée, se trouvent contrariés par le découpage colonial mais pas abolis.

Pendant que la France reste préoccupée par sa remontée en Haute-Casamance et continue de rêver d'un contrôle unifié sur les populations colonisées, sa rationalité administrative peine à s'imposer. En Basse-Casamance en particulier, ciblée pour la production de caoutchouc, la logique coloniale connaît d'importants revers. Dispersés dans les forêts et les mangroves, les Diolas se singularisent en défiant toute forme d'autorité (Roche 1985).

Naissance du « particularisme » bas-casamançais

La géographie physique de la Basse-Casamance se caractérise par un réseau très dense de marigots entrecoupés de mangrove, d'où l'idée de « paysage amphibie » évoquée par Péliissier (1966:625). Un autre trait saillant de l'espace bas-casamançais est l'interpénétration des plateaux, couverts de forêt dense et des rizières dans les bas-fonds. Les forêts et le labyrinthe des marigots ont fourni dès la formation du Gaabu un refuge aux communautés fuyant les guerres précoloniales puis coloniales.

De la pénétration mandingue aux ravages de la traite négrière, de l'expansion du domaine islamique à la conquête européenne et à ses injonctions, la Basse-Casamance a recueilli pendant de longs siècles des communautés soucieuses, avant tout, d'échapper à la force militaire. Par vagues successives, ces communautés ont édifié des villages séparés par de vastes *no man's land*, constituant un véritable « peuplement en pointillé » (Ibid., p. 388) tout en développant des techniques agricoles, notamment de riziculture, qui leur assurent un degré élevé d'autarcie.

Les populations qui seront connues sous l'appellation de Diola constituent le peuplement majoritaire de la Basse-Casamance. Elles s'étendent au sud de la Gambie, au nord de la Guinée portugaise, mais n'entrent en contact direct avec les Européens que dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Le morcellement du peuplement diola pose d'emblée aux explorateurs un problème d'identification et de nomenclature. Le Dr Bérénger-Feraud recense neuf « peuplades » en 1879. Le Dr Maclaud dénombre « une dizaine de groupes » en 1906. Ces hésitations de l'ethnographie coloniale préfigurent une longue série de difficultés administratives.

De fait, la société diola n'a jamais constitué une entité politique homogène, regroupée sous la direction d'une autorité reconnue sur un territoire unifié. En l'absence de lien politique fort, les villages nouent des ententes provisoires face aux agressions extérieures, le temps de les repousser et de permettre à chacun de reprendre son autonomie. La France prolonge ses campagnes militaires, mais peine à trouver des interlocuteurs désireux de passer des traités avec elle et — surtout — capables de les faire respecter.

Le « cloisonnement topographique du pays » multiplie les « situations contradictoires entraînant tantôt le groupement et la défense, tantôt la fuite et l'émiettement » (Pélissier 1966:645). La puissance coloniale déplore régulièrement l'absence d'un « encadrement intérieur », sur lequel elle pourrait greffer ses propres agents. Un rapport daté de 1906 illustre bien les contestations endémiques de l'autorité administrative :

Nous devons nous efforcer d'augmenter l'autorité des chefs de village. Leurs sujets ne les écoutent pas et quand il faut les remplacer, on éprouve beaucoup de difficultés [...]. Les chefs de province ne sont plus écoutés, on les traite d'espions, de voleurs, on les menace et parfois on les maltraite. Ils n'ont pas comme dans certaines autres contrées les prestiges d'une naissance supérieure [...]. Ils sont comme le reste de la population, c'est-à-dire des individus on ne peut plus ordinaires, choisis tout simplement parce qu'ils ont paru un moment plus dévoués que les autres et animés de bonnes intentions.¹⁶

Cette citation reflète les difficultés de la France, non seulement à asseoir une quelconque forme d'administration, mais aussi à trouver des « chefs » indigènes susceptibles de relayer sa pénétration. Les « chefs » qu'elle coopte, même s'ils sont issus de la région, sont aussitôt combattus. Les rapports coloniaux reviennent régulièrement sur la « répulsion [des diolas] à tout principe d'autorité » (Charpy 1994:482). Les paysans de Basse-Casamance refusent de payer l'impôt en riz, attaquent les récolteurs de caoutchouc et défient sans discontinuer l'autorité coloniale. Celle-ci organise des ripostes souvent meurtrières, mais la résistance diola se prolonge bien au-delà de la période de conquête proprement dite — elle reste, en fait, endémique jusqu'au début des années 1950 (Ibid., p. 484).

Le flou administratif qui entoure la notion de « Casamance, dépendance du Sénégal » complique davantage la situation. Les gouverneurs généraux qui se succèdent à la tête de l'Afrique occidentale française (AOF) s'efforcent l'un après l'autre d'intégrer la Casamance, singulièrement la Basse-Casamance, à l'ensemble colonial. En 1916, le gouverneur général Clozel se demande « comment arriver à ce que cette circonscription ne constitue plus une exception et un anachronisme dans l'ensemble de nos territoires en Afrique ». ¹⁷ La même année, son successeur Angoulvant soutient que « l'administration de la Colonie du Sénégal s'est par trop désintéressée de cette portion lointaine, mais riche, de son domaine, et que c'est à cette négligence regrettable qu'est due la persistance

d'une situation intolérable ».¹⁸ L'année suivante, en 1917, Van Vollenhoven fait un nouvel aveu d'impuissance : « nous ne sommes pas les maîtres de la Basse-Casamance ». Velléitaire comme ses prédécesseurs, il lance la formule célèbre : « il faut que la Casamance ne soit plus une sorte de verrue dans la colonie dont elle doit devenir le joyau ».¹⁹ Mais comment ?

Une « solution » est envisagée. Elle consiste à introduire dans la région « des Sénégalais 'évolués', des Malinké et surtout des wolof » (Charpy 1994:492), qui auront pour charge de gagner les masses aux bienfaits de l'administration coloniale et de relayer cette dernière. À partir des années 1920, l'histoire administrative de la Casamance tournera donc autour du projet de faire ressembler les diolas aux « évolués » assimilés aux wolofs.

Les projets d'ingénierie sociale sont dans l'air du temps colonial. Au Sud-Cameroun aussi, par exemple, des « normes devaient être inculquées à l'autochtone de telle manière qu'intériorisées elles transforment non seulement ses 'mœurs', mais l'ensemble de son économie psychique » (Mbembe 1996:9). Partout où de tels projets sont mis en œuvre, ils appuient des oppositions schématiques et cristallisent des stéréotypes. Ainsi prend forme, au Sénégal, l'opposition caricaturale entre des casamançais « rebelles » et « frustes » et des wolofs plus « raffinés », civilisés et civilisateurs.

Paradoxalement, le premier grand mouvement de diversification ethnique de la Basse-Casamance, dans la deuxième moitié du XIXe siècle, a été un temps appuyé par la France, puis réprimé par son artillerie. Il s'agissait de la guerre sainte proclamée par Fodé Kaba Doumbia contre l'aristocratie soninké, sur la rive sud de la Gambie, et surtout contre les populations diolas. S'alliant d'abord à Musaa Moolo puis guerroyant contre lui, Fodé Kaba bénéficie de la bienveillance française aussi longtemps qu'il contrarie les Anglais mais se heurte, après la délimitation de leurs territoires respectifs, à une coalition des deux puissances coloniales. Il meurt au combat en 1901, contre la colonne française venue l'arrêter (Barry 1988:326-31), laissant derrière lui des îlots de peuplement mandingue parmi la société diola. L'expansion de l'islam lui survit, relayée par les communautés mandingues qui, en s'établissant dans la région et en se mêlant aux diolas, continuent de transmettre leur mode de vie et d'organisation.

Les Wolofs arrivent eux aussi en Basse-Casamance dans la deuxième moitié du XIXe siècle. En comparaison avec le peuplement mandingue, ils ne prennent toutefois pas d'attaches durables dans la région. Tous les témoignages de l'époque précisent qu'ils retournent régulièrement dans leurs régions d'origine. Venus par la mer, en compagnie des français, ils s'installent avec eux sur l'île de Carabane, dans l'estuaire du fleuve. De leurs rangs sont issus les premiers administrateurs qui vont participer à l'« encadrement » politique et économique des paysans. Ceci peut, dans une certaine mesure, expliquer pourquoi ils sont vus comme des colons. Une deuxième vague de migrants wolofs, constituée d'agents des mai-

sons de commerce et de commis d'administration, arrive dans les années 1930 et surtout à partir de 1945. Eux aussi restent, la plupart du temps, à distance de la population paysanne : ils évoluent « dans un milieu où ils sont dépayés » (Pélissier 1966:671).

Les stéréotypes nés des codes d'observation et de classification coloniales s'érigent en normes et deviennent des grilles de lecture des réalités sociales et historiques de la Basse-Casamance. Le colonisateur français et, avec lui, ses relais subalternes, chargent la société diola de connotations négatives. Ensemble, ils polarisent leur « jugement » sur l'hostilité de cette société à toute autorité centralisée. Une telle polarisation, inhérente au temps colonial, tend à masquer d'autres dimensions, peut-être plus significatives. Elle néglige en particulier le fait que les diolas « se caractérisent par une particulière et remarquable adaptation au milieu où ils vivent et que leur intimité avec ce milieu importe davantage à leur signalement que leur organisation sociale fort élémentaire ou leur passé historique fort incertain » (Ibid., p.645).

Dans l'imaginaire diola, la terre est propriété de Dieu, Ata Emit, qui délègue son pouvoir à des *boekin* ou génies « répartis selon un principe d'organisation hiérarchique à la fois mythique, génétique et territorial » (Thomas 1960:11). Les *boekin* transmettent à leur tour le pouvoir aux *oyi* ou rois-prêtres, dont l'intercession fait bénéficier chaque communauté d'un usufruit. La société diola — comme beaucoup d'autres — organise donc son territoire en fonction d'un bagage cosmogonique. Elle l'investit de représentations religieuses qui entrent dans l'organisation et la gestion de l'espace géographique. Un contrat sacré lie l'individu au micro-territoire dont il a la charge et aux prêtres qui veillent à ce que l'espace soit correctement « divisé au niveau des villages (zones de pâturage, terrain de chasse, lieu de culture ou de pêche) et reparté entre les principaux lignages ou segments de lignage » (Ibid., p.13).

Grâce à ce partage, la terre structure et organise les rapports sociaux. Chargée d'histoire, de symboles et d'attaches mystiques, elle se distribue en portions précisément délimitées, liées les unes aux autres par des fonctions complémentaires dans la reproduction de la société. L'identité spécifique de chaque entité familiale se déduit de l'espace qu'elle occupe dans le terroir villageois. Les espaces familiaux, en s'emboîtant, constituent ce qu'on pourrait appeler l'espace des possibles, autrement dit l'horizon géographique des initiatives susceptibles d'être prises sans engendrer d'hostilités ou de confrontations avec d'autres villages. Les rapports entre les différents terroirs s'ordonnent à leur tour selon des liens de parenté fondateurs de solidarités, d'alliances et de contre-alliances. La consanguinité règle, en partie, ces rapprochements et la territorialité qui en découle. Le maillage de l'espace se hiérarchise en fonction des facteurs historiques et des rapports de forces entre les différentes communautés.

L'irruption de l'État colonial engendre à l'évidence une fracture dans ce dispositif. La nouvelle rationalité administrative institue des modes de découpage et de commandement qui ignorent la cosmogonie locale et tendent à brouiller l'architecture territoriale et sociale de la Basse-Casamance. Dès lors, deux conceptions du territoire, de l'organisation de l'espace et de l'exploitation des terres, s'affrontent. Cette confrontation stimule la montée en puissance du modèle islamo-wolof tout en précipitant les replis identitaires des paysans diolas. Ces derniers, « subitement mis en contact avec des sociétés organisées et expansionnistes [...] se trouvent objectivement placés à leur égard en situation coloniale »²⁰ (Pélissier 1966:28). Le Sénégal indépendant à partir de 1960 héritera de cette situation délétère.

Le séparatisme postcolonial

Nous examinons dans cette dernière partie les rapports qui se nouent entre l'État postcolonial du Sénégal et l'émergence puis la trajectoire du séparatisme casamançais. Il ne s'agit pas ici de retracer en détail les péripéties de la construction de l'État, sur lesquelles existe déjà une littérature abondante et de qualité (Diop et Diouf 1990 ; Diop 1992 ; Cruise O'Brien et al. 2002 ; Diop 2002a ; Diop 2002b). De cette construction, nous retenons principalement le souci des élites politiques sénégalaises d'instaurer des mécanismes permettant d'établir, dans un territoire déclaré un et indivisible, une société égalitaire et homogène. De même, relativement au mouvement séparatiste, nous examinons en priorité la formation d'un discours visant, d'une part à asseoir l'idée d'une unité territoriale de la Casamance, et d'autre part à la distinguer du reste du Sénégal perçu comme une totalité étrangère. À bien des égards, ce sont en fait deux conceptions de l'unité, deux projets unitaires qui s'affrontent. Les relations de voisinage avec la Gambie et la Guinée-Bissau sont largement déterminées par cette confrontation.

Centre et périphérie (s) dans la construction nationale

À l'indépendance, les dirigeants sénégalais s'engagent — comme partout sur le continent — à bâtir un État-nation. Ils s'attachent à édifier un État unitaire et unificateur, capable d'organiser la représentation politique de toutes les communautés présentes sur le territoire national tout en « réduisant la diversité ethnique, culturelle et religieuse pour rendre la société plus gouvernable » (Diouf 1992:247). La nation en construction, ou plus exactement le souci d'« égaliser » ses différentes composantes, tient alors lieu de « légitimation à la production d'un discours identitaire et à la fabrication d'institutions et d'appareils devant servir à sa réalisation » (Diouf 1992).

Le premier élément de légitimation du projet national est le vote de la Constitution qui régit l'État, qui définit son fonctionnement et ses modalités d'intervention, qui organise son inscription spatiale et qui s'impose à tous les citoyens.

Dans le même esprit, la Loi 64-46 du 17 juin 1964 sur le domaine national puis la Loi 72-25 du 19 avril 1972 sur les communautés rurales instituent dans tout le Sénégal des formes identiques de gestion de l'espace. Il s'agit toujours de désacraliser les territoires, réels ou supposés, des différentes composantes de la nation, pour mieux les fondre dans un territoire national laïcisé. L'effort juridique de l'État est diversement apprécié. Les nouvelles lois abolissent *de jure* les conceptions autochtones de l'espace — et mettent littéralement hors-la-loi ceux qui continuent de s'y reconnaître. Ces derniers, notamment en Casamance, perçoivent dès lors l'État postcolonial comme un héritier de l'administration coloniale, avec toutes les charges négatives qui s'y attachent.

La construction de la nation sénégalaise se poursuit et se fonde sur le partage d'un fonds culturel supposé commun à tous les groupes ethniques. Au nom de la « symbiose » recherchée — un terme qu'affectionnait particulièrement Léopold Sédar Senghor, premier président de la République du Sénégal, de 1960 à 1980 — l'État postcolonial voit d'un bon œil la diffusion de la langue wolof. Son usage se généralise à travers le territoire national. En Casamance, comme l'observe Faye (1994:195), cette diffusion s'opère « au détriment des parlers d'unification locaux [tels que] le créole et le mandingue ». L'enjeu n'est pas seulement le wolof en tant que lingua franca, mais en tant que véhicule et support d'une culture urbaine dynamique et expansive.²¹ Les ethnies non-wolophones admettent progressivement de s'exprimer en wolof, sans pour autant renoncer à marquer leurs distances vis-à-vis de son caractère « envahissant ».

La volonté d'homogénéiser la nation sénégalaise prime sur les aspirations des minorités ethniques en général. Elle minimise a priori leurs doléances, que celles-ci soient légitimes ou illégitimes. Les relations qui se nouent entre l'État unitaire et ses périphéries sont marquées par deux types de distance. Il y a d'abord, sur les cartes de géographie, la distance entre Dakar, capitale de la République, et les régions frontalières — non seulement la Casamance, mais aussi le Sénégal oriental et la vallée du fleuve Sénégal, aux confins de la Guinée, du Mali et de la Mauritanie. Il y a ensuite la « distance sociale » entre Dakar et le bassin arachidier — qui constituent ensemble, dans les parties centrales du Sénégal, le berceau historique et le foyer de diffusion du modèle islamo-wolof — et les groupes minoritaires qui, dans les régions excentrées, se sentent marginalisés dans la construction nationale. Au total, les relations centre-périphérie définissent bien des rapports de pouvoir :

L'analyse des différentes péripéties de la construction de l'État postcolonial montre, d'une part, la volonté de domination de la classe au pouvoir à travers les réformes institutionnelles, les réorganisations successives de l'État et, d'autre part, les résistances de certains segments de la population à la domination (Diop et Diouf 1990:14).

Le président Senghor s'essaye à naviguer « dans les dédales du panafricanisme, du nationalisme et du désir de promouvoir une réforme économique et sociale » (Cooper 1999:471). Prenant l'an 2000 en ligne de mire, il promet régulièrement à ses compatriotes que cette année sera celle du décollage économique et qu'à cette date, « Dakar sera comme Paris ». Sa vision modernisatrice reproduit, peut-être inconsciemment, l'idée coloniale d'une « ville moderne et blanche » et d'une « brousse noire » (Biaya 1998:105). Pour autant, Senghor ne remet nullement en cause la centralité de l'arachide dans l'économie du Sénégal. Bien au contraire, il consolide son pouvoir en l'adossant aux réseaux d'encadrement de la filière arachidière, notamment aux réseaux confrériques et maraboutiques, qui forment sous sa présidence des « réseaux clientélistes traditionnels » (Diop et Diouf 1990:65) légitimés par leurs origines sociales. Ceux qui ne sont ni urbains, ni en prise sur l'économie arachidière se retrouvent à la remorque du jeu politique et de la construction nationale.

Tout ceci génère des frustrations en Casamance où l'on se persuade volontiers que la région intéresse les autorités seulement pour ses ressources primaires et son potentiel touristique. Les plages de sable fin, une verdure luxuriante et des traditions culturelles relativement « épargnées » par la modernité font de la Basse-Casamance le domaine des hôtels et des stations balnéaires. L'espace devient un décor, et ses habitants se sentent pris pour de simples objets de curiosité. L'idée d'une surexploitation des ressources halieutiques par les pêcheurs venus du « Sénégal » fait également son chemin. Tout ceci contribue à installer une situation dans laquelle les casamançais se sentent envahis par les « Nordistes », terme par lequel sont désignés sans distinction les Sénégalais venant des autres régions.

Le sentiment d'appartenance à une autre entité, distincte du Sénégal, est alimenté et vivifié par l'enclavement de la Casamance, prise en étau entre la Gambie et la Guinée-Bissau. Il est plus facile aux casamançais de rejoindre leurs proches dans les pays voisins que de se rendre à Dakar. L'éloignement de Dakar n'incite pas les habitants de la région, habitués à évoluer dans des espaces transfrontaliers, à s'identifier prioritairement, a fortiori exclusivement, aux autorités de la capitale.

Le Président Senghor ne peut ignorer la formation d'une identité régionale en Casamance. Dès 1947, un groupe d'intellectuels a en effet formé un parti régional, le Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC), qui s'est ensuite fondu dans le propre parti de Senghor, le Bloc démocratique sénégalais (BDS).²² Le MFDC de cette époque n'est ni indépendantiste ni ethniciste, mais entend peser sur le cours de la décolonisation. Son objectif explicite est de promouvoir les intérêts économiques et la représentation politique des populations de Casamance dans le cadre du Sénégal bientôt indépendant. Senghor en prend acte et coopte plusieurs cadres du MFDC dans le BDS,

qui deviendra plus tard l'Union progressiste sénégalaise (UPS). Plusieurs animateurs du MFDC de 1947-48 continueront d'évoluer aux côtés de Senghor jusqu'à sa démission, le 31 décembre 1980.

Les frustrations qui s'accumulent dans les années 1960 et 1970 vont cependant concourir à la formation d'un autre MFDC, n'ayant guère que le nom en commun avec le MFDC originel. L'idée de se séparer du Sénégal semble voir le jour à la fin des années 1970, lors de réunions dans les forêts qui entourent Ziguinchor. Dès 1980 en tout cas, un mouvement séparatiste encore balbutiant récupère le sigle MFDC (Faye 1994:198). Le 26 décembre 1982, deux ans après la démission de Senghor, la détermination de ce mouvement éclate au grand jour. Ce jour-là, un millier de personnes partent du bois sacré de Diabir, marchent sur la gouvernance de Ziguinchor, siège de l'autorité administrative, et parviennent à y remplacer le drapeau du Sénégal par un drapeau blanc, présenté comme emblème de la Casamance (Darbon 1984:125). En tête du cortège, des femmes viennent se dévêtir devant le gouverneur, signifiant ainsi qu'elles défient la « virilité » de l'État.

La réponse du gouvernement d'Abdou Diouf, successeur de Senghor, se veut exemplaire. Les forces de l'ordre sont massivement déployées et les arrestations sont elles aussi massives. Parmi les personnes placées en détention préventive, figure l'Abbé Augustin Diamacoune Senghor, considéré comme le « cerveau » du MFDC et le principal instigateur de la marche sur la gouvernance. Les autorités pensent pouvoir venir sans trop de peine à bout d'un groupuscule d'égarés. Mais la violence des ratissages effectués en Basse-Casamance, surtout le long de la frontière avec la Guinée-Bissau, les disparitions inexplicables, les accusations de torture et d'exécutions extra-judiciaires radicalisent encore le mouvement séparatiste et étendent son audience.

À l'aube du 18 décembre 1983, alors que la Cour de Sûreté de l'État vient de prononcer des peines d'emprisonnement ferme contre l'Abbé Diamacoune et dix-huit de ses co-accusés, et des peines avec sursis pour treize autres, trois groupes d'assaillants armés de fusils, de haches, de machettes, d'arcs et de flèches, tentent de « prendre » les principaux bâtiments officiels de Ziguinchor (radio, police, gouvernance).

Le bilan des combats est incertain mais le quotidien gouvernemental, relève que « la morgue de l'hôpital fait le plein » (*Le Soleil*, 19 décembre 1983, p.1). Une nouvelle vague d'arrestations s'ensuit. La plupart des personnes arrêtées sont des paysans. Leur procès s'ouvre fin 1985. À l'exception d'Aladji Dramé, seul Mandingue du groupe, 104 prévenus sur 105 sont diolas. Les avocats de la défense font alors observer :

C'est quand même étonnant ! Avec tout ce qu'il y a comme ethnies en Casamance, il n'y a que les diola qui sont arrêtés [...]. Les prévenus l'ont dit. Il suffit

de dire que vous êtes peul ou mandingue pour être libéré aussitôt (LD/MPT 1990:36).

La partialité de l'État dans les arrestations n'est pas établie. Dans les représentations locales, elle est cependant « confirmée » par la Loi 84-22 du 24 mars 1984, portant réforme de l'administration territoriale. Aux termes de cette loi, les régions du Sénégal passent de 7 à 10. La Casamance est scindée en deux entités, désignée chacune par le nom de sa capitale administrative : Ziguinchor et Kolda. Ce redécoupage paraît motivé par le souci d'enrayer une jonction entre les rebelles de Basse-Casamance et les Peuls de Kolda, eux aussi frustrés par une longue marginalisation.²³ La réforme suscite d'ailleurs des protestations en milieu mandingue, où l'on conteste le choix de la ville de Kolda pour abriter la capitale d'une nouvelle région et lui donner son nom.

Le discours séparatiste sur l'unité et la différence

La disparition administrative du nom Casamance est interprétée comme une forme de négation de cet espace et, surtout, de son identité multiethnique. Aucune des nouvelles régions n'est habitée par une seule ethnie, mais celles de Ziguinchor et de Kolda correspondent à des peuplements majoritairement diola pour la première, majoritairement peul et mandingue pour la deuxième. Dans les représentations locales, tant en Casamance qu'ailleurs au Sénégal, l'image de la rébellion est souvent associée à Ziguinchor, son foyer initial — et, de là, aux Diolas.

Si l'État reprend à son compte ce raccourci, c'est d'abord pour circonscrire la rébellion et, ainsi, mieux la réduire. La réforme de 1984 restaure cependant un principe territorial que l'État entendait justement, depuis l'indépendance, supprimer : la Basse-Casamance devient, redevient ou est implicitement encouragée à (re)devenir le support d'une identité infra-nationale. Le redécoupage administratif fait de la région de Ziguinchor un territoire « à problèmes ». Le territoire, aussi arbitraire et incertain soit-il, paraît dès lors invité à « se conformer à l'ethnicité' qu'il est censé incarner » (Badie 1995:123).

En confinant les diolas dans ce que, de part et d'autre, on pense être leur « espace naturel », l'État recentre donc la rébellion sur une ethnie. Il porte un coup aux partisans d'une Casamance qui irait au-delà de Sédhiou et s'étendrait jusqu'à la Falémé.²⁴ Mais il fournit également un argument au MFDC: du moment que tous les Sénégalais sont en principe des citoyens à parts égales, et que les diolas sont — ou se sentent — l'objet d'un traitement spécifique, le mouvement séparatiste peut stigmatiser l'éthique morale de la construction nationale sénégalaise.

Au discours nationaliste de l'État, le MFDC oppose celui de l'unité territoriale de la Casamance et de l'identité de ses peuples. Son contre-discours s'efforce de déconstruire l'unité du Sénégal en exploitant les failles d'une rationalité

qui, tantôt considère les populations sénégalaises dans leur globalité, et tantôt isole des groupes spécifiques. La mise en place d'Atika, branche armée du MFDC, au début des années 1980, écorne l'image d'un Sénégal paisible, politiquement mature, exempt de tout problème identitaire (Diouf 1994).

L'entreprise du MFDC, bien que dramatique, porteuse de deuil et de désolation, est significative dans la mesure où elle parvient à fédérer des intentions diverses et des mobilisations qui débordent les cadres étroits de l'ethnie diola et de la région de Ziguinchor. Atika s'attache à ne pas recruter seulement des Diolas mais à étendre son recrutement parmi les autres ethnies de Casamance. Les résultats de cet effort, aussi marginaux soient-ils, aident le MFDC à contrer de l'intérieur, « par l'exemple », un système de gestion de la citoyenneté considéré comme marginalisant et inique. Ils l'incitent à asseoir un contre-discours visant à signaler, souligner et combattre le « mensonge » qui se dissimule dans le corpus de l'uniformité et de l'homogénéisation de la nation sénégalaise.

La mise en place d'un tel contre-discours bute néanmoins sur les réalités historiques qui, depuis la formation du Gaabu, ont concouru à différencier des sous-espaces parmi la Casamance revendiquée en bloc par le MFDC. La traite négrière, les révolutions islamiques, puis l'intervention coloniale n'ont pas été vécues par tous ni partout de la même manière. Les mémoires qui en sont conservées ou ré-élaborées ne sont pas non plus uniformes.

Cette histoire et ses dimensions géographiques, « naturalisées » par la réforme de 1984, placent les séparatistes devant un choix. Il leur faut soit accepter de se concentrer sur la Basse-Casamance — option « suggérée » par l'État sénégalais — soit se redéployer à une échelle élargie. Dans le premier cas, le MFDC s'exposera à un rapport de forces très défavorable. La deuxième option paraît plus praticable mais appelle un minimum de « théorie ». Dès lors, quiconque défiera les principes fondateurs de la sénégalité, exploitera ses failles et saura proposer une parole perturbatrice prendra une stature héroïque.

L'Abbé Diamacoune présente à cet égard le profil d'un leader charismatique. En tant que prêtre catholique, mais aussi comme descendant d'une lignée sacerdotale animiste du Kasa (dans le département administratif d'Oussouye en Basse-Casamance), il bénéficie d'emblée d'une large audience. L'Abbé joue un rôle prépondérant dans la mise en place des deux principaux fondements idéologiques du MFDC. D'une part, l'idée que la Casamance n'a jamais été colonisée.²⁵ L'idée, d'autre part, d'une spécificité qui l'éloigne des réalités socioculturelles du Sénégal. Pour argumenter ces deux points, les séparatistes élaborent une lecture singulière de la géographie et de l'histoire.

« Ils peuvent tuer tous les casamançais », affirme l'Abbé Diamacoune, « Dieu animera les pierres et les arbres pour chasser les Sénégalais » (cité in Marut 1992:210). La référence aux deux aspects religieux du *jalan* gaabunke, la pierre et l'arbre, est manifeste. Elle engage durablement le MFDC dans une valorisation systématique de l'histoire du Gaabu.²⁶ Le royaume mandingue, comme nous l'avons

vu, s'est pourtant construit en rejetant les actuelles populations de Basse-Casamance, notamment les Diolas, dans le refuge des mangroves. Mais la récupération sélective de son histoire s'explique par la volonté du MFDC d'asseoir une « vision » continue de la Casamance dans l'espace et dans le temps (en « sautant » au passage l'histoire du « petit » Fuladu).

En traçant dans leur esprit la géographie d'une Casamance imaginaire, les dirigeants du mouvement tentent d'extraire le paysan diola de son confinement dans le delta, les marécages, la mangrove et les rizières menacées par l'avancée de la langue salée. Leur démarche entremêle le mythe et une théorisation qui, ensemble, structurent les différents aspects de la revendication séparatiste. Ces deux éléments (mythe et théorisation) organisent le langage et la grammaire symbolique dont s'inspirent les jeunes rebelles, « protégés » par leurs gris-gris et leurs libations magiques, pour attaquer les positions de l'armée sénégalaise. Les frustrés et les indécis y trouvent une source de bravoure et de défis devant l'autorité étatique. Pour l'Abbé Diamacoune, il ne fait aucun doute que la Casamance a :

[...] une histoire dont les origines se perdent dans le temps, et où le mot Casamance, qui signifierait « pays des eaux » en diola,²⁷ recouvre un territoire s'étendant de l'Atlantique à la Falémé ; où les Diola, premiers occupants, avec les Baïnouk, auraient « accueilli » les nouveaux arrivants, Manding et Peul ; histoire marquée par 350 ans (1645-1960) de résistance aux Européens au XIXe siècle (Marut 1992:197).

Les Casamançais furent « conquis », admet-il, « mais pas soumis » (Marut 1992). Ce raccourci historique permet aux dirigeants séparatistes d'utiliser tous les matériaux à leur disposition — ethniques, linguistiques, cosmogoniques, territoriaux et autres — pour bâtir une identité casamançaise qui concurrence la « sénégalité » telle que pensée par les « Nordistes » (Awenengo 1999). Leur discours en direction des masses casamançaises manipule à la fois le passé, le présent et l'avenir.

En s'essayant à provoquer, sur un mode incantatoire, des réminiscences ou des souvenirs imaginés, le discours historiographique du MFDC se fige dans des évocations nostalgiques. Les dirigeants du mouvement, s'efforçant de parler à l'ensemble de leurs « compatriotes » casamançais, veulent démontrer la singularité d'un espace dont ils maîtrisent mal les contours et les réalités socioculturelles. En rejetant l'identité « nordiste » de l'État sénégalais, ils trouvent des échos favorables au-delà de la Basse-Casamance, mais l'adhésion au projet d'indépendance reste pour le moins incertaine.

Toutes les manifestations de l'État sénégalais perçues comme contraires aux normes de la civilité diola sont interprétées comme autant de provocations qui affectent le respect dû à l'ensemble des Casamançais. Le discours anti-étatique, se confondant avec un discours anti-sénégalais, incite à lutter pour la fondation

d'un nouvel État indépendant sur des bases particularistes assez confuses. Ceci est commun à la plupart des mouvements séparatistes. Comme beaucoup d'autres mouvements de ce type, le MFDC promet ainsi l'« autosubsistance » et beaucoup d'autres « changements », mais ne précise pas comment les atteindre, ni n'élabore en ce sens de programme politique cohérent.

La charge du discours séparatiste reste avant tout de l'ordre de l'auto conviction. Tout est mis en avant pour que les représentations se transforment en faits réels et que ces derniers acquièrent la valeur de « preuves » qui alimentent et vivifient le discours de la différence.

Imaginaires sociaux et réalités sous-régionales

La répression de la marche de 1982 a précipité le passage du MFDC à la lutte armée. Au fil des ans, le conflit en Casamance s'impose comme l'un des plus longs du continent (Marut 2002). Les attaques sporadiques lancées par Atika contre l'armée sénégalaise sont sans doute peu spectaculaires et peu médiatisées, mais suffisent à instaurer une situation d'insécurité permanente.

Après une première décennie d'embuscades et d'attaques contre tout ce qui symbolise l'État, certains segments du MFDC procèdent dans les années 1990 au minage de la région, rançonnent les civils et commencent à dépouiller les voyageurs. Cette dérive est favorisée par l'apparition de tensions internes au MFDC et par son absence de commandement unifié. L'Abbé Diamacoune tient plus lieu, en effet, de « chef spirituel » que d'organisateur vraiment écouté. S'il condamne les violences perpétrées contre des civils en les attribuant à des « pseudo-rebelles manipulés par Dakar », l'État observe, pour sa part, que leurs auteurs sont bien issus des rangs du MFDC — et les « pseudo-rebelles » eux-mêmes se prévalent d'une intransigeance qui, selon eux, fait défaut à l'Abbé. S'y ajoutent, au fil des ans, plusieurs groupes de coupeurs de route qui opèrent en francs-tireurs.

Les divisions du MFDC se dessinent d'abord entre les maquis du « Front Nord » et du « Front Sud », correspondant aux deux rives du fleuve Casamance, puis entre les différentes « ailes » (« politique », « combattante », « extérieure »...) du mouvement, chacune de ces « ailes » pouvant elle-même connaître des divisions assez sérieuses. Ces tensions internes, exploitées par le gouvernement sénégalais, conduisent certaines figures du mouvement séparatiste à reconnaître l'État comme une entité susceptible de leur octroyer, soit l'indépendance rêvée, soit des positions avantageuses sur l'échiquier politique local, national voire sous-régional. Certains transigent donc avec lui, d'autres feignent de négocier, d'autres encore s'y refusent absolument.

L'enlèvement du conflit est rythmé à partir de 1991 par une série d'accords et de « déclarations de paix », de cessez-le-feu non tenus et de négociations rompues.²⁸ Parallèlement à son engagement militaire, l'État s'efforce de trouver

une solution politique au conflit. On assiste sous la présidence d'Abdou Diouf (1981-2000) à un foisonnement de structures, commissions, comités et intermédiaires en charge du « dossier Casamance ».

L'actuel président Abdoulaye Wade, alors dans l'opposition, annonce à l'approche de l'élection présidentielle de mars 2000 qu'il détient une solution rapide — sans préciser laquelle. Sitôt élu, il dessaisit la commission chargée, par son prédécesseur, de rechercher une issue négociée, et fait de la Casamance l'une de ses multiples priorités personnelles. Un mois après son élection, il se rend à Bissau pour rencontrer son homologue Kumba Yalla, récemment élu lui aussi.

L'élection de Kumba Yalla est venue ponctuer une période de forte instabilité dans les rapports entre les deux États. Contrairement à ses prédécesseurs, le nouveau président bissau-guinéen ne paraît disposé, ni à laisser son territoire servir de base arrière aux maquisards du MFDC, ni à tolérer les trafics d'armes.²⁹ Une grande confiance se dégage de la visite d'Abdoulaye Wade, sanctionnée par un communiqué final optimiste. En présence de son homologue, le président sénégalais déclare à la télévision :

Notre objectif est d'arriver à la paix dans la sous-région. La paix dans la sous-région passe par la solution du problème de Casamance qui est un problème sénégalais. Mais en raison de la géographie, la Guinée-Bissau étant un pays frère, nous devons discuter ensemble pour voir comment la Guinée-Bissau peut nous aider, nous Sénégalais, pour résoudre un problème qui est à l'intérieur de notre pays. Donc je suis venu pour ces raisons parler au président Kumba Yalla qui m'a montré une disponibilité parfaite (Radio-Télévision du Sénégal, 30 avril 2000).

Pour autant, le MFDC ne dépose pas les armes. Au contraire, la multiplication des points de combat déborde rapidement la région de Ziguinchor. Courant 2000, l'insécurité aux frontières et sur les axes routiers provoque des déplacements massifs dans toute la région de Kolda. Les pillages et les vols de bétail par des bandes armées venues de Guinée-Bissau deviennent si chroniques qu'en juillet et en août, les jeunes des villages frontaliers prennent l'initiative de fermer la frontière. Le gouvernement du Sénégal parvient à la faire rouvrir après plusieurs semaines de blocage, mais en septembre, la même situation se reproduit dans la région de Ziguinchor.

En janvier 2001, l'armée bissau-guinéenne franchit un pas dans son soutien au Sénégal. Ratissant son propre côté de la frontière, elle livre maintenant bataille aux troupes de Salif Sadio, chef d'état-major (contesté) du MFDC. Cette situation inédite ouvre une crise profonde au sein de la rébellion. Elle débouche sur des luttes entre factions rivales d'Atika. Des combats meurtriers opposent les hommes de Salif Sadio, considéré comme hostile à l'autorité de l'Abbé Diamacoune, et ceux de Léopold Sagna, qui restent fidèles à l'Abbé et s'opposent aux actes de banditisme, notamment aux attaques contre les convois civils.

La Gambie aussi, dont la capitale abrite régulièrement les assises du MFDC, paraît disposée à appuyer la recherche d'une solution au conflit. En juin 2001, le mouvement séparatiste se prépare à renouveler ses instances dirigeantes. Ouvrant les travaux préparatoires à Banjul, le ministre gambien des Affaires étrangères accueille les délégués du MFDC par ces mots :

Il faut enterrer l'idée d'indépendance et vous consacrer à ce qui a été acquis lors de vos dernières assises, notamment la transformation du MFDC en mouvement politique, qui œuvrerait pour une *certaine autonomie*³⁰ (*Le Soleil*, 6 juin 2001, p.2).

Avant la fin de l'année, on note cependant une nouvelle recrudescence des braquages sur les axes routiers. Dans un communiqué remis, le 15 novembre 2001, à un voyageur dépouillé sur l'axe Ziguinchor-Kolda, le MFDC réaffirme qu'il « n'est pas un parti politique » et que les combattants demandent « l'indépendance totale ». Les combattants réitèrent leur engagement à lutter « au nom de l'indépendance » et rejettent l'idée d' « autonomie élargie », défendue depuis quelques mois par l'Abbé Diamacoune.

À la rébellion proprement dite, s'ajoutent des bandes armées qui opèrent au Nord de la région de Kolda et rançonnent la population. L'essor du banditisme armé trouve un terrain favorable dans l'insécurité entretenue, non seulement par la fragmentation d'Atika, mais aussi par des tensions croissantes en Haute-Casamance. Les flux migratoires en provenance du bassin arachidier, dont les sols s'appauvrissent, génèrent une série de conflits localisés. Des frictions entre « autochtones » et « Nordistes » dans la forêt de Pata, ou entre Peuls et Toucouleurs à Madina Gounass, tendent à fissurer l'équilibre inter-ethnique longtemps célébré en Haute-Casamance (N'Gaïdé 2002).

L'accroissement de l'insécurité illustre bien les difficultés rencontrées par les trois États — Gambie, Guinée-Bissau, Sénégal — pour contrôler leurs frontières et garantir la quiétude de leurs citoyens. Le banditisme armé, sa dimension transfrontalière, et les trafics d'armes et de drogue qui entourent le conflit participent à dynamique de privatisation de la violence qui s'étend à toute l'Afrique de l'Ouest (Ben Arrous et Wade 1998). Le nouveau gouvernement sénégalais reconnaît manifestement la nécessité d'une vision sous-régionale, mais cela ne suffit pas. Il manque encore, pour parvenir à restaurer une paix durable en Casamance, des relations plus confiantes à deux niveaux : d'une part entre États voisins, et d'autre part entre les gouvernements et les populations frontalières.

Le conflit casamançais dépasse les limites du Sénégal, mais l'orgueil national, alimenté par l'image d'un Sénégal exemplaire, homogène et démocratique, ne facilite pas la tâche des États limitrophes. Le « grand frère sénégalais » passe en effet pour regarder de haut ses « petits » voisins et entretenir une certaine condescendance à leur égard. L'image d'un Sénégal dominateur et fier de l'être ne frustre pas seulement les gouvernements de Banjul et de Bissau, mais entretient aussi, parmi les populations gambiennes et bissau-guinéennes, un senti-

ment d'agacement vis-à-vis de la prétendue « supériorité » sénégalaise. Cette image se nourrit de stéréotypes issus, dans une large mesure, de la période coloniale, mais ravivés par les interventions militaires du Sénégal en Gambie en 1981, pour restaurer le pouvoir de Sir Dawda Jawara (Faye 1994), et en Guinée Bissau en 1998. Le souvenir de ces interventions, dont l'opinion sénégalaise tire généralement fierté, rejaillit de manière négative sur les relations multilatérales qui unissent les trois États et leurs populations. Cette dimension qui relève des sentiments et des imaginaires n'est pas toujours prise en compte. Elle est rejetée sur le compte de la futilité et du fantasme, alors qu'elle pèse de manière incontestable sur la confiance réciproque.

Les imaginaires sociaux des populations frontalières, notamment en Basse-Casamance, ne peuvent non plus être disqualifiés sans dommage. L'aire d'expansion démographique des diolas — mais cela vaut aussi pour d'autres groupes ethniques — dépasse la seule portion casamançaise du Sénégal. Du sud de la Gambie au nord de la Guinée-Bissau, beaucoup de casamançais restent attachés à des imaginaires qui les situent dans un espace fluide, sans lignes-barrières, où les États modernes font figure de perturbateurs et d'instances à défier.

Les ramifications sociologiques transfrontalières dépassent les souverainetés étatiques et les orgueils nationaux qui les flattent. La porosité des frontières, les logiques sociales et les impératifs de solidarité et d'interdépendance compromettent fortement les possibilités de contrôle coercitif par les États. Les frontières étatiques structurent les cartes politiques héritées de la colonisation, mais ne périssent pas pour autant d'autres normes géographiques, difficilement « cartographiables », qui relèvent de l'imaginaire et d'une pratique intériorisée des espaces quotidiens.

L'animation des *loumos*, marchés hebdomadaires où se retrouvent marchands et acheteurs de différents pays, rappelle que les frontières ne se réduisent pas nécessairement à des sites de confrontation. Elles peuvent aussi organiser des espaces d'échange, de dynamisme social, voire d'imagination politique quand les directives de la Banque mondiale, du FMI et de leurs relais locaux se bornent à la restauration des « grands équilibres » macro-économiques (Dieng 1996).

Comment dès lors penser le devenir de sociétés éclatées et tiraillées entre des territoires sur lesquels s'exercent des souverainetés se voulant exclusives ? Les États peuvent-ils prendre appui sur les imaginaires sociaux et les pratiques spatiales qui s'y abreuvent ? Que leur manque-t-il pour tirer pleinement et légitimement parti du dynamisme des espaces frontaliers ?

Les réformes administratives et territoriales n'ont pas, à ce jour, produit les résultats escomptés. La dernière réforme en date au Sénégal est la décentralisation dite « effective » de 1996, qui a mis en place des conseils régionaux élus, chargés d'asseoir des politiques de développement local sur une participation « accrue » des populations. Des signes évidents de repli identitaire per-

mettent de douter de l'efficacité de cette réforme et de son incidence positive sur le processus de paix en Casamance (N'Gaidé 2002).

En 2001, le débat au Sénégal tournait autour d'un projet de « provincialisation » proposé par le président Wade. Le point le plus controversé était l'idée de réaménager les régions administratives de manière à les faire coïncider avec d'anciens ensembles précoloniaux, dans lesquels les populations locales pourraient mieux se « reconnaître ». Mais comment faire, quels noms et quelles limites retenir, quand, sur plusieurs siècles, telle ou telle « province » s'est trouvée vassale de royaumes successifs et que différentes parties de sa population ont tantôt tiré avantage, tantôt souffert des heurts de l'histoire ? De nombreuses voix inquiètes se sont élevées, pointant le danger d'une résurgence de particularismes contraires à la volonté de l'État de fonder une société soudée. Le souci d'unité et un regain de prudence vis-à-vis des possibilités d'explosion sociale ont conduit le gouvernement à suspendre son projet.

Plusieurs autres options restent possibles, pour peu que les États de la sous-région acceptent de se pencher ensemble sur la contradiction entre leur principe de souveraineté (objectivement entamée par le conflit) et les pratiques transfrontalières des acteurs dissidents, qui suivent d'autres logiques et s'inscrivent dans d'autres registres. Les dissidences territoriales, qu'elles revêtent la forme extrême du séparatisme ou prennent des distances plus symboliques vis-à-vis de l'autorité de l'État (des États), puisent toujours leur légitimité et/ou leurs subjectivités d'une dispersion territoriale et de la mémoire qu'en conservent ou qu'en reconstruisent les ethnies ou les communautés concernées.

Les transformations et les accommodements identitaires qui en découlent dépassent les aspirations des élites, tant nationales que locales. En Casamance, elles échappent à la fois au contrôle de l'État sénégalais, à celui des États voisins et à la propre autorité des « dirigeants » se disputant le contrôle du MFDC. Ces mutations et la violence qui les accompagne participent d'une renégociation diffuse des modèles visant à encadrer une diversité humaine, sociale et culturelle, résultant d'une longue histoire. Dans un tel contexte, des formes de gestion régionale (inter-étatique) et communautaire (par les populations riveraines) des espaces frontaliers pourraient plus aisément mobiliser, à la fois les légitimités issues de l'histoire ou de ses relectures, et les logiques sociales et économiques qui sous-tendent leur dynamisme. Mais les États peuvent-ils renoncer à leur fonction régaliennne de gestion et de surveillance des frontières ? C'est l'une des multiples questions fondamentales auxquelles reste confrontée l'Afrique contemporaine.

Conclusion

La Casamance a connu dans l'histoire plusieurs formations étatiques, correspondant à différentes formes de territorialité et des dissidences territoriales récurrentes. Nous avons successivement évoqué quatre grandes séquences, en nous attachant à restituer d'une part les logiques qui ont présidé (ou président) à l'organisation de l'espace, d'autre part les tensions entre différentes fonctions, significations et représentations du territoire.

Les dissidences évoquées dans ce chapitre constituent, chacune, un cas unique. Le contexte historique est chaque fois différent, et il en va de même des formes de pouvoir auxquelles elles s'opposent. Leur récurrence permet cependant d'observer un fait majeur et constant, qui est l'incapacité des États successifs à réunir totalement, sous une seule et même culture politique, les différentes communautés, ethniques ou autres, qui les composent. Par-delà leurs variations, les différentes dissidences témoignent du caractère toujours inachevé de cette unification, et de la contestation permanente des idéologies visant à légitimer l'homogénéisation de la société et de ses modes d'intégration à l'État.

L'espace casamançais était à la fin du XIXe siècle en profondes mutations. L'intégration des différentes civilisations et de leurs référents ethniques prenait un nouvel élan mais restait non achevée. Les rapports de force, qui n'étaient pas encore très stables, se modifiaient sous la poussée des armées musulmanes. La théocratie du Fuuta Jalloo entendait unifier la sous-région en mettant en place un espace foubéisé et musulman, pendant que le front mandingue se déployait lui aussi, avançant vers la Basse-Casamance, islamisait les populations et les assimilait en fondant des foyers dynamiques de peuplement. La césure coloniale a ralenti ces processus de socialisation.

La brièveté de la colonisation, son caractère superficiel et la politique différentielle d'assimilation ont contribué à établir, entre colonisés, des rapports différents au territoire colonial. L'administration coloniale n'avait ni la vocation, ni l'intention de diffuser l'idée d'un territoire unitaire et démocratique. Elle a plutôt singularisé les originaires des Quatre Communes (Saint-Louis, Rufisque, Dakar, Gorée), faisant d'eux des « citoyens » français et leur accordant des droits politiques qui étaient ailleurs refusés à l'ensemble des « sujets » coloniaux. C'est seulement après la Seconde Guerre mondiale que les droits politiques ont été étendus à l'ensemble du territoire colonial. Le caractère tardif de cette « égalisation » n'a pu aplanir les frustrations qui sont apparues dans les périphéries de l'État en gestation.

Les élites locales de ces périphéries, sentant le danger d'un accaparement de la gestion nationale, se sont mobilisées pour tenter d'enrayer la marginalisation de leurs régions. Mais au nom de l'unité nationale à construire, des compromis sont trouvés, l'indépendance acquise et l'État moderne érigé — sous la conduite

d'une classe politique « évoluée », secondée par des conseillers techniques métropolitains. Le nouvel État, inspiré par le modèle centralisateur de l'ancienne métropole coloniale, se veut le moteur du développement économique et de la construction nationale. Il présente cependant des limites, des faiblesses et de multiples failles. Naissent alors des forces dissidentes qui contestent sa légitimité et, notamment, sa capacité à garantir quiétude et harmonie.

La Casamance ne sera sans doute pas indépendante, même si quelques radicaux restent fermes sur cette revendication. Mais l'entreprise du MFDC montre que le Sénégal, « considéré comme le pays d'Afrique le plus développé culturellement », n'est pas à l'abri d'un « problème ethnique » (Diop et Diouf 1990:49). En contestant l'intégrité territoriale de l'État, et donc sa souveraineté, le mouvement séparatiste récuse les vertus unificatrices du modèle islamo-wolof, sur lequel le Sénégal en construction fonde sa stabilité sociopolitique.

La longue crise de l'économie arachidière (Mbodj 1992), entretenue par la baisse tendancielle de la pluviométrie et l'épuisement des sols, draine des flux migratoires importants en direction de la Casamance. La rébellion en Basse-Casamance compromet l'installation de défricheurs « nordistes » et musulmans. En revanche, depuis 1983, la migration gagne du terrain en Haute-Casamance et, avec la complicité des autorités locales, voire de l'administration centrale, des villages émergent dans la forêt classée de Pata, au Nord de la région de Kolda. Ces installations illégales conduisent à un défrichement systématique des espaces protégés, zones de pâturage pour les troupeaux des Peul.

L'intensification du peuplement wolof provoque des ressentiments qui se traduisent par des confrontations meurtrières. Face à l'accumulation de signes inquiétants en Haute-Casamance, on ne saurait ignorer le risque de voir apparaître un nouveau front de dissidence. Mais l'État semble encore peu préoccupé par cette situation d'insécurité croissante. Il tarde en tout cas à en prendre la pleine mesure. Ses communiqués se bornent à imputer les affrontements dans la région de Kolda, soit à des « bandits », soit à des « éléments » supposés appartenir au MFDC. Même s'il n'existe aucun lien organique évident entre la rébellion séparatiste et les tensions dans la région de Kolda, les frustrations qui ont cristallisé en milieu diola, poussant les plus radicaux à prendre les armes, semblent à présent s'installer et fermenter en milieu peuls.

Au total, les turbulences de la périphérie casamançaise, espace hétérogène et remuant, posent à l'État sénégalais une double question qui vaut aussi pour bien d'autres États du continent : comment, par quelles modalités, l'État voulu moderne peut-il, d'une part s'inscrire dans le quotidien des populations, d'autre part y asseoir sa légitimité ? Les réponses, variables selon les pays, devront toujours prendre en compte la modernisation en cours de la société, le caractère historiquement inachevé de ses formes d'encadrement, et surtout les convulsions qui caractérisent l'extension de ces dernières.

La reconnaissance de communautés distinctes dans le cadre d'une société multiethnique n'est pas contradictoire avec l'existence d'un État unitaire et centralisé. La nuance peut paraître ambiguë, mais les projets d'État-nation peuvent bien fonder leur légitimité sur des dynamiques de citoyenneté, autrement dit sur des droits, des devoirs et des possibilités égales pour tous les citoyens de participer à la gestion des affaires publiques, plutôt que sur une définition « primordiale », ethnique ou religieuse de la nation.

Les résistances à la formation d'un bloc ethno-religieux hégémonique ne sauraient, à cet égard, disqualifier les voix dissidentes. Il appartient à l'État sénégalais — comme à tous les autres — de « convaincre le peuple qu'il est possible [de] forger un esprit collectif de nature à faciliter une mobilisation au-delà des multiples différences sociales » (Cooper 1999:460). La crise de l'État-nation en Afrique ne signifie pas que sa greffe n'a pas réussi. Elle signale en revanche la nécessité de mieux l'adapter au quotidien des populations, à leurs mécanismes parallèles de pouvoir, à leur historicité et à la diversité des conceptions du pouvoir et du territoire qui en découlent. En d'autres termes, un État légitime ne saurait faire abstraction de la diversité, y compris ethnique et religieuse, dont il est issu. Son autorité ne consistera pas à faire taire l'une quelconque de ses composantes, mais bien à les unir « en reconnaissant leur égale dignité » (Schnapper 1998:119).

Notes

1. Par Casamance, nous désignons *approximativement* l'espace compris entre l'actuelle Gambie, l'actuelle Guinée-Bissau, l'Océan Atlantique et les confins du Sénégal oriental. L'expression « région naturelle de Casamance » est aujourd'hui la plus courante, au Sénégal, pour désigner l'ensemble formé par la Haute-Casamance, lieu des montagnes, la Moyenne-Casamance, domaine des forêts et des *faro* (dépressions) et la Basse-Casamance avec ses mangroves et ses multiples zones marécageuses. La simple juxtaposition de trois espaces « naturels » n'établit pas, entre eux, la moindre unité sociale ou culturelle. Les définitions purement physiques tendent à gommer les dimensions historiques et historiographiques — imaginaires sociaux, lectures et relectures sélectives de l'histoire — sans lesquelles on ne saurait comprendre les dynamiques identitaires, a fortiori apaiser leur charge émotionnelle. Comme l'a bien vu Jean-Claude Marut (1994:20), le nom même de Casamance est un enjeu. Plutôt que de le tenir pour acquis, nous chercherons ici à éclairer ses variations.
2. Ceci se vérifie dans les références des séparatistes casamançais à l'histoire du Gaabu. Leur discours (se plaçant dans l'hypothèse d'une indépendance préalable de la Casamance) évoque périodiquement le projet d'une union politique avec la Gambie et la Gambie-Bissau. Nkrumah Sané, l'un des chefs de file du mouvement séparatiste, mentionne volontiers la future « reconstitution » d'une « fédération du Gabou »,

- perspective également connue comme « union des 3B » : Banjul en Gambie, Bignona en Casamance, Bissau en Guinée-Bissau (Faye 1994 ; Marut 2002).
3. Le respect des *jalan* reste aujourd'hui vivace, y compris chez les Peuls qui adoptèrent les cultes animistes du Gaabu à leur arrivée dans la région.
 4. Il est attesté que le « prophète » toucouleur est passé par le Firdu où la famille d'Alfa Moolo l'a accueilli avec tous les égards (N'Gaidé 1998a).
 5. Information recueillie auprès de Mamadou Dia, le 11 décembre 1996 à Diaobé. Je souligne que cet informateur est d'origine noble.
 6. La plupart des provinces annexées ou contrôlées par Alfa Moolo conservent aussi des noms mandingues : Sofaganama, Pata, Kamako, Jeba, Marenakounda (Mambo), Kanfodiang, Patim, Koudouro, Kibo, Niampaïo, Pathiana, Sama, Pakane, Jimara, Sankolla, Kolla.
 7. *Jyaabe* est le pluriel de *jyaado* qui signifie esclave. Beaucoup de mes informateurs en Haute-Casamance retiennent que « le mouvement dirigé par Alfa Moolo revêtait une double dimension : c'était d'abord une lutte contre le dominateur mandingue ; ensuite une révolte contre les *rimbe* (nobles) ». Quelles que soient leurs origines, nobles ou serviles, tous retiennent aujourd'hui que *Fuladu ke leydi jyaabe* (« Le Fuladu est le pays des esclaves »).
 8. La majeure partie des populations de la région est polyglotte. Les relations conflictuelles du passé se sont transformées en relations de cousinage et de parenté à plaisanterie.
 9. Archives nationales du Sénégal (ANS), 1 G 193 : Note historique du poste de Sédhiou par M. Adam, 1894.
 10. Archives nationales du Sénégal (ANS), 1894.
 11. Archives nationales du Sénégal (ANS), 1894.
 12. « Dans le contexte colonial, l'indigène, c'est l'autochtone, bien sûr, mais l'autochtone vaincu : politiquement défait et culturellement discriminé. Il est donc considéré comme 'sans culture' et 'sans civilisation' », rappelle Harris Memèl Foté (Diouf, Mbembé et Memèl Foté, 1999:42). Achille Mbembe souligne que « le terme 'd'indigène' est la traduction juridique et politique des théories anthropo-biologiques qui, à l'époque du colonialisme triomphant, avaient pour fonction d'alimenter le racisme et de justifier l'assujettissement des Africains. Il y a donc une dimension presque biologique du terme dont il ne faut négliger ni la puissance, ni la symbolique » (Ibid., 1999:43).
 13. Bathurst est l'ancien nom de Banjul, l'actuelle capitale gambienne.
 14. Le gouverneur Jauréguiberry définissait l'arrondissement de Sédhiou comme « nos possessions et établissements en Casamance et tous ceux qui pourront être plus tard [adjoints] au sud de cette rivière » (cité in Charpy 1994:478).
 15. Termes empruntés à *L'Aventure ambiguë* de Cheikh Hamidou Kane (1961:60).
 16. ANS, 13 G 380. Rapport de fin d'année (1906) de l'administrateur supérieur de la Casamance au Lieutenant Gouverneur du Sénégal (cité in Péliissier 1966:678).

17. ANS, 13 G 383. Lettre du Gouverneur général de l'AOF au Gouverneur du Sénégal, 8 avril 1916.
18. ANS, 13 G 383. Le Gouverneur général au Gouverneur du Sénégal, 29 septembre 1916.
19. ANS, 13 G 384. Le Gouverneur général de l'AOF au lieutenant Gouverneur du Sénégal, 17 novembre 1917.
20. Souligné par moi.
21. Le phénomène de « wolofisation » du territoire sénégalais s'est développé à partir de la seconde moitié du XIXe siècle avec la culture et le commerce de l'arachide, puis s'est encore amplifié avec l'urbanisation. A plusieurs reprises lors de mes enquêtes dans la région de Kolda, il m'est arrivé de rencontrer de vieilles personnes parlant un wolof écorché comme pour me dire : « vous n'êtes pas plus 'citadin' que nous ». La langue et la culture wolof tendent à se confondre avec la citoyenneté, voire avec une certaine civilité (N'Gaidé 1998c). Cf. le chapitre de Francis Njubi dans ce volume pour des éléments de comparaison avec l'expansion du kiswahili en Afrique de l'Est.
22. L'intégration au BDS a provoqué une scission dans le MFDC, les mécontents choisissant de créer le Mouvement autonome de la Casamance (MAC). Le MAC situait lui aussi son action sur la scène politique sénégalaise. Dans les années 1950, il s'est allié à la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO, filiale africaine du Parti socialiste français) dirigée par Lamine Guèye, le principal rival de Senghor.
23. Le MFDC originel comptait parmi ses membres fondateurs des Peuls à l'image d'Ibou Diallo et Yéro Kandé (premier député de Kolda). Jusqu'à la fin des années 1990, le MFDC séparatiste comptait aussi des combattants Peuls dans sa branche armée.
24. Affluent du fleuve Sénégal, qui longe la frontière avec la République du Mali.
25. Cette approche peut être comparée à celle des chefs de la rébellion érythréenne à la même époque (années 1980 et début des années 1990, jusqu'à l'indépendance de 1993), affirmant qu'ils cherchaient seulement à restaurer une indépendance au temps confisquée.
26. Cette valorisation n'est cependant pas propre au MFDC. Le Président Senghor soutenait que la culture gaabunke est la « symbiose entre les cultures mandingue, diola, balanté, informée par l'agriculture et la civilisation peul conditionnée par l'animal, en l'occurrence le bœuf » (cité in Niane 1989:14) et il se réclamait lui-même d'une ascendance *nyanthio*. Le Président Wade, en visite en Guinée-Bissau en avril 2000, a lui aussi mentionné l'origine casamançaise de sa mère et l'histoire du Gaabu comme des « traits d'union » entre les deux pays (dépêche *PANA*, 30 avril 2000). Ces évocations du Gaabu illustrent le « prestige » qui s'attache aujourd'hui à une civilisation ancienne et « rayonnante ».
27. Dans une autre version, plus fréquemment admise, le nom Casamance serait d'origine mandingue. Il dériverait de *Kasa mansa* (littéralement : roi du Kasa), tributaire du *mansa* du Gaabu, lui-même tributaire du souverain du Mali ou *Mandi mansa*.

28. La liste est longue mais ne suffit pas à rassurer les sceptiques (Foucher 2003). Pour mémoire, citons : une première déclaration de paix en mars 1991 ; un accord de cessez-le-feu en mai ; des négociations à Bissau en novembre ; les accords de Cacheu (Guinée-Bissau) en avril 1992 ; un nouvel accord de cessez-le-feu en juillet 1993 ; l'ouverture de « pourparlers de paix » en janvier 1996 ; des négociations à Banjul suivies d'un accord de cessez-le-feu en décembre 1999 ; un nouveau round de négociations en janvier 2000 (Banjul II) ; la signature d'un accord de paix le 16 mars 2001 et sa « finalisation » le 23 ; une déclaration de l'Abbé Diamacoune, affirmant en mai 2003, au sortir d'une audience avec le président Wade : « Il est temps que le Sénégal retrouve son union et son calme afin que toutes les régions se lancent dans la construction d'une nation » (*Nouvel Horizon*, 9 mai 2003, p.8) ; une cérémonie d'« ouverture des négociations » à Foundiougne le 1er février 2005 ; la nomination d'un « Monsieur Casamance » (Mbaye Jacques Diop, président du Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales, CRAES) chargé de préparer les « assises de Foundiougne II » (prévues en février 2006). En octobre 2005, Salif Sadio, présenté comme le Chef d'État-major-général du MFDC, réitérait néanmoins dans une interview à la radio privée Sud FM son désir de chasser le Sénégal de la Casamance » ...entraînant l'interruption des émissions de la radio et l'interpellation d'une trentaine de journalistes pour « atteinte à la sûreté et à la sécurité de l'État ». En janvier 2006 (dans la nuit du 21 au 22), la presse faisait encore état d'affrontements armés entre factions du MFDC. Le processus de paix ne pourra réellement se consolider que lorsque l'unité du mouvement sera réalisée et que le dossier sera dans les mains d'une instance stable reconnaissant toutes parties en compétition.
29. En juin 1998, l'ancien président Nino Vieira avait limogé son chef-d'état-major, le général Ansumane Mané, au motif de son implication (présumée) dans un trafic d'armes (réel) en direction du MFDC. Ce limogeage a provoqué une mutinerie, puis l'intervention immédiate de l'armée sénégalaise aux côtés du président Vieira. Après plusieurs mois de conflit, Nino Vieira et Ansumane Mané ont trouvé sous l'égide de la CEDEAO une entente de courte durée, permettant au Sénégal de retirer ses troupes. L'éviction définitive de Nino Vieira marque la fin de la guerre civile en mai 1999. Après quelques mois de gouvernement provisoire, Kumba Yalla est élu en janvier 2000 mais encore « surveillé » par le général Mané, qui contrôle une grande partie de l'armée. Suspecté de préparer un putsch, Mané est tué en novembre 2000 par les forces loyales à Kumba Yalla.
30. Souligné par moi.

Bibliographie

- Awenengo, Séverine, 1999, « De la marginalisation au séparatisme : les joola, sénégalais à part ou casamançais à part entière ? », communication à la conférence Être étranger et migrant en Afrique au XXe siècle. Modes d'insertion et enjeux identitaires, Université de Paris 7, 9-11 décembre.

- Badie, Bertrand, 1995, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard.
- Barry, Boubacar, 1988, *La Sénégambie du XV^e au XIX^e siècle. Traite négrière, Islam et conquête coloniale*, Paris, L'Harmattan.
- Ben Arrous, Michel et Salimata Wade, 1998, « L'Afrique de l'Ouest en transition géographique : espaces, acteurs, conflits », rapport de recherche, Dakar, CODESRIA.
- Bérenger-Feraud, Dr J.-B., 1879, *Les peuplades de la Sénégambie. Histoire, ethnographie, mœurs et coutumes, légendes, etc.*, Paris, Ernest Leroux.
- Biaya, Tshikala K, 1998, « Le pouvoir ethnique. Concept, lieux de pouvoir et pratiques contre l'État dans la modernité africaine. Analyse comparée des Mourides (Sénégal) et Luba (Congo-Zaïre) », *Anthropologie et sociétés*, 22 (1), pp.105-35.
- Charpy, Jacques, 1994, « Casamance et Sénégal au temps de la colonisation française », in F. G. Barbier-Wiesser (éd.), *Comprendre la Casamance. Chronique d'une intégration contrastée*, Paris, Karthala, pp.475-500.
- Cissoko, Sékéné Mody, 1969, « La royauté (mansaya) chez les Mandingues occidentaux d'après leurs traditions orales », *Bulletin de l'IFAN*, Série B, t. XXXI, 2, pp.325-36.
- Cooper, Frederick, 1999, « Divergences et convergences. Vers une relecture de l'histoire coloniale africaine », in M. Diouf (éd.), *L'historiographie indienne en débat. Colonialisme, nationalisme et sociétés postcoloniales*, Amsterdam et Paris, Sefis et Karthala, pp.433-82.
- Cruise O'Brien et al., 2002, *La construction de l'État au Sénégal*, Paris, Karthala.
- Darbon, Dominique, 1984, « Le culturalisme bas-casamançais », *Politique africaine*, 14, pp.125-28.
- Darbon, Dominique, 1988, *L'administration et le paysan en Casamance. Essai d'anthropologie administrative*, Paris, Pedone.
- Dieng, Amady Aly, 1996, « Le Sénégal au-delà de l'ajustement structurel : pour une stratégie de développement fondée sur les forces populaires », *Africa Development*, XXI (2-3), pp.45-65.
- Diop, Momar-Coumba (éd), 1992, *Sénégal. Trajectoires d'un État*, Dakar, CODESRIA.
- Diop, Momar-Coumba (éd), 2002a, *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala.
- Diop, Momar-Coumba (éd), 2002b, *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala.
- Diop, Momar-Coumba et Mamadou Diouf, 1990, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Paris, Karthala.
- Diouf, Makhtar, 1994, *Sénégal. Les ethnies et la nation*, Paris, L'Harmattan.
- Diouf, Mamadou, 1992, « Le clientélisme, la 'technocratie' et après ? », in M.-C. Diop (éd.), *Sénégal. Trajectoires d'un État*, Dakar, CODESRIA, pp.233-78.
- Diouf, Mamadou, 2001, *Histoire du Sénégal : le modèle islamo-wolof et ses périphéries*, Paris, Maisonneuve & Larose.
- Diouf, Mamadou, Harris Memèl Fotê et Achille Mbembe, 1999, « L'état civil de l'État en Afrique : conversation », *Bulletin du CODESRIA*, 1-2, pp. 42-50.

- Faye, Ousseynou, 1994, « La crise casamançaise et les relations du Sénégal avec la Gambie et la Guinée-Bissau (1980-1992) », in M.-C. Diop (éd.), *Le Sénégal et ses voisins*, Dakar, Sociétés-Espaces-Temps, pp.189-212.
- Fourcher Vicent, 2003, « Pas d'alternance en Casamance », *Politique africaine*, 91, pp.101-19.
- Girard, Jean, 1992, *L'or du Bambouk. Une dynamique de civilisation ouest-africaine. Du royaume de Gabou à la Casamance*, Genève, Georg.
- Hawkins, Joye B., 1980, « Conflict, Interaction and Change in Guinea-Bissau : Fulbe Expansion and its Impact, 1850-1900 », thèse d'histoire, University of California, Los Angeles.
- Johnson, G. Wesley, 1991, *La naissance du Sénégal contemporain. Aux origines de la vie politique moderne (1900-1920)*, Paris, Karthala.
- Kane, Cheikh Hamidou, 1961, *L'Aventure ambiguë*, Paris, Julliard, réédition, 10/18.
- LD/MPT [Ligue démocratique/Mouvement pour le Parti du travail], 1990, *Casamance. La crise*, Dakar, Jallarbi.
- Lopes, Carlos, 1988, « Les Kaabunké, structures politiques et mutations », thèse d'histoire, Université de Paris I.
- Maclaud, Dr, 1906, « Étude sur la distribution géographique des races sur la côte occidentale d'Afrique, de la Gambie à la Mellacorée », *Bulletin de géographie historique et descriptive de Paris*, 21 (1), pp.82-119.
- Marut, Jean-Claude, 1992, « La Casamance : du particularisme au séparatisme », *Hérodote*, 65-66, pp.207-32.
- Marut, Jean-Claude, 1994, « Le mythe. Penser la Casamance », in F. G. Barbier-Wiesser (éd.), *Comprendre la Casamance. Chronique d'une intégration contrastée*, Paris, Karthala, pp.19-26.
- Marut, Jean-Claude, 2002, « Le problème casamançais est-il soluble dans l'État-nation ? », pp.425-58 in M.-C. Diop (éd.), *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala.
- Mbembe, Achille, 1996, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960)*, Paris, Karthala.
- Mbembe, Achille, 1999, « Mouvements de populations, éclatements des États, recompositions géopolitiques. Les frontières mouvantes du continent africain », *Le Monde diplomatique*, novembre, pp.22-23.
- Mbodj, Mohamed, 1992, « La crise trentenaire de l'économie arachidière », in M.-C. Diop (éd.), *Sénégal. Trajectoires d'un État*, Dakar, CODESRIA, pp.95-135.
- N'Gaidé, Abderrahmane, 1997, « Domination politique et influences socioculturelles des Mandingues sur les Peuls du Fuladu (Kolda-Sénégal) », in M. de Bruijn et H. van Dijk (éds), *Peuls et mandingues. Dialectique des constructions identitaires*, Paris, Karthala, pp.147-65.
- N'Gaidé, Abderrahmane, 1998a, « Le Royaume Peul du Fuladu de 1867 à 1936. L'esclave, le colon et le marabout », thèse d'histoire, Université Cheikh Anta Diop, Dakar.

- N'Gaïdé, Abderrahmane, 1998b, « Stratégies d'occupation de l'espace et conflits fonciers en Haute-Casamance (Kolda, Sénégal) », in D. Guillaud, M. Seysset et A. Walter (éds), *Le voyage inachevé... A Joël Bonnemaison*, Paris, Éditions de l'Orstom, pp.185-91.
- N'Gaïdé, Abderrahmane, 1998c, « Stigmates culturels et linguistiques. L'ambivalence de l'identité des Peuls du Fuladu (Kolda) », communication au séminaire de l'Institut de Gorée sur Les minorités africaines et les langues, Gorée, septembre.
- N'Gaïdé, Abderrahmane, 1999, « Conquête de la liberté, mutations politiques, sociales et religieuses en Haute-Casamance. Les anciens maccube du Fuladu », in R. Botte, J. Boutrais et J. Schmitz (éds), *Figures peules*, Paris, Karthala, pp.141-64.
- N'Gaïdé, Abderrahmane, 2002, « Les marabouts face à la 'modernité'. Le dental de Madina Gounass à l'épreuve », pp.617-52 in M.-C. Diop (éd), *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala.
- Niane, Djibril Tamsir, 1989, *Histoire des mandingues de l'Ouest*, Paris, Karthala.
- Pélissier, Paul, 1966, *Les paysans du Sénégal. Les civilisations du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix, Fabrègue.
- Roche, Christian, 1985, *Histoire de la Casamance. Conquête et résistance : 1850-1920*, Paris, Karthala.
- Saint-Martin, Yves-Jean, 1989, *Le Sénégal sous le second empire, naissance d'un empire colonial (1850-1871)*, Paris, Karthala.
- Sall, Ebrima, 1992, *Sénégalie : territoires, frontières, espaces et réseaux sociaux*, Bordeaux, Centre d'étude d'Afrique noire, Travaux et documents (36).
- Schnapper, Bernard, 1961, *La politique et le commerce dans le Golfe de Guinée de 1838 à 1871*, Paris, Mouton et Cie.
- Schnapper, Dominique, 1998, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard.
- Thomas, Louis-Vincent, 1960, « L'organisation foncière des Diola », *Annales africaines*, pp.7-31.

